

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

381

DT11

Projet Horne 5 à Rouyn-Noranda par
Ressources Falco Ltée

6211-08-020

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. JOSEPH ZAYED, PRÉSIDENT**
M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE
M^{me} GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET HORNE 5
À ROUYN-NORANDA**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 6

Séance tenue le 3 octobre 2024 à 13 h 15

Gymnase de l'école Amo Ososwan
209, Azadi Mikina, Winneway

et par Webdiffusion

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS MIDI DU 3 OCTOBRE 2024

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE.....	1
MOT DU PRÉSIDENT.....	3
PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR.....	9
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
M. STEEVE MATHIAS, M ^{me} DIANE POLSON et M. HENRY RODGERS.....	16
M. MICHAEL WABEGIJIG.....	24
M. FERNAND ST-GEORGES.....	26
M. HENRY RODGERS.....	31
M ^{me} DIANE POLSON.....	33
M ^{me} JAMIE METALLIC.....	36
M ^{me} LINDA MCMARTIN.....	39
M. DEREK MATHIAS.....	43
M ^{me} SHARON HUNTER.....	45
M. JOSEPH LARIVIÈRE.....	51
M. KEVIN CHIEF.....	56
M ^{me} LOUISE LAHACHE.....	61
M. GORDON POLSON.....	69
M. GERALD HUNTER.....	72
MOT DE LA FIN.....	75

Responsables de la traduction simultanée de l'anglais au français :

M. LOUIS CASGRAIN et M. ADRIAN ADAMS

SÉANCE AJOURNÉE AU 3 OCTOBRE 2024 À 18 H

**SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2024
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
CÉRÉMONIE D'OUVERTURE**

5 **M. HENRY RODGERS, VIA INTERPRÈTE :**

Alors, je recommence. Kwe kwe, [indiscernable], miigwetch [indiscernable]. Alors, bienvenue à tous. Je veux juste remercier actuellement le BAPE d'avoir permis d'accepter notre invitation pour venir à cette audience que nous avons aujourd'hui, et on parle ici du projet Horne 5. Nous avons hâte à la
10 séance d'aujourd'hui ainsi qu'à la soirée, la séance de ce soir.

Je pense que la première partie de cette séance va commencer par la cérémonie d'ouverture avec les tambours par Kevin Chief; et puis prière par l'aîné Gerry Polson ainsi qu'une prière par l'aîné Jimmy Hunter; et ensuite, nous allons commencer, après la purification, par l'aînée Mary Polson.
15

Alors, allons-y avec le tambour, Kevin Chief. Donc, Gerry a un peu d'âge et il a oublié ce qu'il fallait pour faire la purification par la sauge, mais on va commencer par Kevin, Kevin Chief, pour le tambour.
20

M. JIMMY HUNTER, VIA INTERPRÈTE :

Kwe [indiscernable]. Bonjour à tous, bon après-midi, bonjour tout le monde. On m'a demandé de faire la prière d'ouverture avant de commencer.
25

M. JIMMY HUNTER :

On m'a dit de dire la prière avant de commencer, ça fait que je vais prier en algonquin.

M. JIMMY HUNTER, VIA INTERPRÈTE :

Donc, je vais prier en algonquin. Désolé que je ne puisse pas me lever parce que mes genoux ne sont pas bons.
30

M. JIMMY HUNTER :

[PROPOS EN LANGUE AUTOCHTONE].
35

M. KEVIN CHIEF :

[Paroles en langue autochtone].
40

PAR L'INTERPRÈTE :

Il parle en langue autochtone encore.

5 **M. KEVIN CHIEF, VIA INTERPRÈTE :**

Je tiendrais juste à dire bienvenue à tous nos invités aujourd'hui, bienvenue au territoire des Anichinabés. Notre peuple est ici depuis le tout début des temps, quand le créateur est arrivé sur la terre et nous a dit : « Voilà, prenez soin de ma belle création. ».

10

Alors, on m'a invité ici pour représenter ma famille, donc du côté des Chief et aussi la famille des Makimoot, donc les deux côtés de ma famille.

15

Alors, je vais chanter une chanson comme partie de cette ouverture tel qu'il vient de nos sociétés de guerriers les plus anciennes. Donc, c'est une question -- c'est une chanson sur, en fait, la baguette de [indiscernable], et donc, la personne qui portait cette baguette, ce que ça représente, cette baguette devrait [indiscernable] tous les beaux cadeaux que le créateur nous a donnés. Pas la reine et le roi, c'est le créateur, donc, des cieux qui a dit : « Voici tous les beaux cadeaux que je vais vous offrir. » Donc, la langue anichinabée, donc nos cérémonies et le cadeau de toute la création. Donc, tous les beaux lacs et tous les beaux poissons et tous les animaux qui sont là.

20

Alors, je vous invite tous et toutes à ouvrir vos esprits, ouvrir le coeur à toutes les questions que nous allons entendre aujourd'hui et j'espère que vous allez faire preuve d'honnêteté et de respect, et voilà, et j'espère qu'il y aura de la vérité. Alors certainement, les questions que nous posons, voici, on est dans notre arrière-cour, on est chez nous, et on utilise ces ressources pour notre bien-être. Voilà, on continue [indiscernable], donc de nous assurer d'être gardiens de toutes les créations. Alors voilà, c'est ce qu'on fait.

25

Alors, je vais vous chanter cette chanson, ça m'a été transféré par mes aînés, et je vous invite à ouvrir vos coeurs et vos esprits, miigwetch pour cette invitation pour que je vienne ici pour représenter ma famille et nos communautés. Merci, miigwetch.

30

(PRESTATION PAR M. KEVIN CHIEF)

35 **M. KEVIN CHIEF, VIA INTERPRÈTE :**

Miigwetch.

40

MOT DU PRÉSIDENT

5 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, kwe, kwe, bonjour, mesdames et messieurs, bienvenue à l'audience publique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement qu'on appelle communément le BAPE. Si vous voulez avoir des écouteurs pour la traduction simultanée, vous pouvez vous procurer les écouteurs à la table en arrière à la réception.

Alors, nous allons examiner ensemble, nous allons discuter et répondre aux questions relatives au projet Horne 5, projet à Rouyn-Noranda par Ressources Falco limitée.

15 **LE PRÉSIDENT, VIA INTERPRÈTE :**

Si vous avez besoin d'écouteurs, allez voir madame Ouellet. Je vais attendre quelques minutes.

20 **LE PRÉSIDENT :**

Bon, mesdames et messieurs, nous allons commencer. S'il vous plaît, s'il vous plaît, s'il vous plaît.

Alors, nous sommes... nous sommes très heureux d'accueillir autant de jeunes dans la salle et nous espérons que les jeunes pourront écouter de façon disciplinée pour que nous ne soyons pas obligés de parler trop fort, et nous espérons également que jeunes et moins jeunes pourront trouver et la séance de cet après-midi intéressante, tout comme la séance de ce soir. Je vous demande un peu de discipline, par contre, je vous demande de ne pas parler pendant que nous parlons.

Alors merci, nous pouvons commencer. Je disais il y a quelques instants qu'à la demande de la Première Nation de Long Point, la commission d'enquête qui examine actuellement ce projet siège aujourd'hui dans la communauté autochtone de Winneway. Je voudrais d'ailleurs en profiter pour la remercier de nous accueillir et de nous avoir aidés dans l'organisation des deux séances de cette journée. Merci infiniment également pour le repas, j'ai mangé ici ce midi et c'était un vrai délice, merci beaucoup aux cuisinières et aux cuisiniers.

À noter que les échanges d'aujourd'hui font l'objet d'une traduction simultanée en anglais et que monsieur Elder Jimmy Hunter de la communauté pourra éventuellement traduire l'anishinaabemowin au besoin.

40

Alors, je me présente, mon nom est Joseph Zayed et j'ai le privilège de présider cette commission d'enquête, également composée de mes collègues, monsieur Martin Lessard à ma droite et de madame Geneviève Meloche à ma gauche.

5 Permettez-moi également de vous présenter le reste de l'équipe. Alors, à ma gauche, à la table à ma gauche, il y a un de nos analystes, monsieur Pierre Batellier; et à l'arrière de la salle, vous les avez sûrement vus en passant, il s'agit du coordonnateur du secrétariat de la commission, monsieur Mathieu Giroux; ainsi que la conseillère en communications, madame Josiane Ouellet. À noter que quatre autres personnes complètent l'équipe. Il s'agit de trois analystes, madame Émilie Batailler, madame Julie
10 Crochetière et madame Marie-Hélène Paré; de même que l'agente de secrétariat, madame Ulriche Welchina Miyalou Taty.

Je tiens aussi à souligner le travail de Michel Hamelin, Louca Baril [indiscernable] et Anaïs Grioche [approx. phonétique], responsables de la sonorisation et de la captation vidéo des séances; de
15 Louis Casgrain et Adrien Adam, interprètes; d'Isabelle Goyette, Eva Corina Lopez et Marie-Anne René, sténotypistes; de Priscilla Polson et Mahigan Mathias qui ont collaboré à l'organisation des séances; de Linda McMartin, Elder Jimmy Hunter et Gerry Polson qui assisteront notre équipe à la table d'accueil; ainsi que toute l'équipe du BAPE responsable de la Webdiffusion -- en fait, il s'agit de Pierre Dufour et
20 Raphaël Sioui.

Pour ce qui est des autres personnes présentes à l'avant de la salle, il y a d'abord, à ma droite, l'équipe de l'initiateur du projet. D'ailleurs, je demanderais dès maintenant à la porte-parole, madame
Hélène Cartier, de se présenter brièvement et de faire de même pour ses collègues.

25 **M^{me} HÉLÈNE CARTIER :**

Merci, monsieur le président.

Alors, mon nom est Hélène Cartier, je suis vice-présidente environnement développement durable
30 et relations avec les communautés pour Ressources Falco. Je suis accompagnée de monsieur Martin Duclos à ma droite, qui est notre directeur environnement et relations avec les communautés, je pense que certain d'entre vous le connaissent; et à ma gauche, madame Annie Beaulieu qui est ingénieure et qui est intégrateur de nos études techniques, donc c'est la coordonnatrice, c'est elle qui connaît les
35 études techniques de notre projet.

J'ai aussi... dans la salle, je suis accompagnée de Julie Brassard qui est notre directrice des
activités minières, donc Julie est ingénieure; et en arrière de Julie, il y a monsieur Carl Martin qui est
biologiste qui travaille pour WSP et qui est l'intégrateur de l'étude d'impact.

40 Je suis aussi accompagnée, à l'extrémité de la table ici, de monsieur Marc-Olivier Fortin qui nous

accompagne et qui fait, entre autres, la partie plus technique de nos présentations; et on a aussi monsieur Francis Gonthier qui est assis en avant de la salle et qui est aussi un employé de Falco, il nous accompagne ici et travaille à l'environnement puis, en fait, aux trucs techniques sur le terrain.

5 Merci de votre accueil.

LE PRÉSIDENT :

10 Merci, madame Cartier.

Alors, à la table à ma gauche et/ou encore à distance se trouvent des personnes-ressources que la commission a jugé bon d'inviter pour répondre à vos questions.

15 Tout d'abord, à distance, du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, alors il s'agit de madame Gagnon.

Madame Gagnon, pourriez-vous vous présenter à distance et nous indiquer quelles sont les personnes qui vous accompagnent? Madame Gagnon, est-ce que vous êtes avec nous?

20 Bon, j'y reviendrai dans quelques instants. Je vais passer aux autres et je reviendrai à madame Gagnon dans quelques instants.

Du ministère de la Santé et des Services sociaux, monsieur Bessette.

25 **M. STÉPHANE BESSETTE :**

Oui, bonjour, Stéphane Bessette, je représente...

LE PRÉSIDENT :

30 Plus fort.

M. STÉPHANE BESSETTE :

35 Excusez-moi. Oui, bonjour, Stéphane Bessette, je représente le ministère de la Santé et des Services sociaux, mais je travaille comme chef d'équipe pour la Direction de Santé publique ici, en Abitibi-Témiscamingue.

40

LE PRÉSIDENT :

Merci. — Du ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

5 **M^{me} CÉLINE LÉTOURNEAU :**

Bonjour. Céline Létourneau, je suis conseillère en affaires autochtones au secteur des mines.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. — Ensuite, de la Première Nation de Long Point, mister Sharon Hunter. Non?

15 **M^{me} GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :**

Non, Sharon, c'est la madame. C'est Gerry Polson.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

20

LE PRÉSIDENT, VIA INTERPRÈTE :

Je suis désolé, ça a changé plusieurs fois, c'est ma faute. Monsieur Polson, vous pouvez dire quelques mots par rapport à votre expertise ou votre CV?

25

M. GERRY POLSON, VIA INTERPRÈTE :

Eh bien, je suis le directeur de la culture et de la langue, je m'occupe aussi des sports et des loisirs, et j'ai été absent pendant quelque temps. Je travaille, par exemple, avec les aînés pour qu'ils puissent offrir des services et je m'occupe aussi de notre station radio, notre poste radio que nous sommes en train d'améliorer et de mettre à niveau. Alors, c'est ce que je fais, et je fais partie aussi du conseil d'administration de notre organisation [indiscernable], c'est l'agence de protection de la jeunesse qui a été formée la semaine passée. Merci, monsieur.

30

35 **LE PRÉSIDENT :**

Nous avons donc... Je reviens à madame Gagnon du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

40

Est-ce que, madame Gagnon, vous êtes avec nous?

O.K., il semble qu'il y a des problèmes techniques, nous y reviendrons.

Monsieur Bessette, j'aimerais juste m'assurer, est-ce qu'il y a quelqu'un qui vous accompagne de l'Institut national de santé publique?

5

M. STÉPHANE BESSETTE :

À distance, il devrait y avoir monsieur Stéphane Perron et madame Olivia Roy-Malo.

10

LE PRÉSIDENT :

D'accord, merci.

15

Donc, nous sommes ici aujourd'hui parce que le ministre de l'Environnement, de la Faune -- de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, monsieur Benoit Charette, a confié au BAPE le mandat de réaliser une audience publique sur le projet Horne 5, de lui faire rapport de ses constatations ainsi que l'analyse qu'il en aura faite.

20

Le mandat de la commission a débuté le 26 août et il sera d'une durée maximale de quatre mois, c'est donc dire que nous remettrons notre rapport au Ministre au plus tard le 26 décembre 2024. Ce dernier disposera alors de 15 jours pour rendre le rapport public.

25

La première partie de l'audience publique qui est normalement consacrée à la compréhension du dossier a déjà eu lieu du 27 au 29 août; et sa deuxième partie qui est consacrée à la présentation des opinions et des mémoires, comme nous le ferons ce soir ici, a eu lieu du 30 septembre au 2 octobre, donc cette semaine jusqu'à hier -- a eu lieu, donc, à Rouyn-Noranda. À cela s'ajoutent, évidemment, les deux séances d'aujourd'hui, elles vous permettront de vous informer sur le projet cet après-midi en présence des personnes-ressources et de vous exprimer sur le projet, préférablement durant la séance de ce soir.

30

Pour commencer, voici comment se déroulera la séance de cet après-midi. Dans un premier temps, j'inviterai la porte-parole de l'initiateur à présenter le projet pendant une vingtaine de minutes. Ensuite, nous prendrons une pause de 10 minutes. À ce moment, celles et ceux qui désirent poser des questions sur le projet pourraient s'inscrire au registre à la table d'accueil chez madame Ouellet et chez Priscilla.

35

Au retour de la pause, j'inviterai à tour de rôle chacune des personnes inscrites à prendre place à l'avant; vous avez une table ici, en avant, pour poser les questions. Pour commencer, nous prendrons un maximum de 10 inscriptions; et éventuellement, si le temps le permet, nous ouvrirons une deuxième fois le registre.

40

Également, une seule question sera permise, cet après-midi, par intervention. Cette façon de faire n'est pas pour vous limiter, mais pas du tout, mais c'est pour permettre au plus grand nombre de personnes de participer en posant des questions.

5 Toutes les questions doivent m'être adressées et c'est à moi de les diriger aux personnes concernées, soit des personnes des ministères, soit encore à l'équipe de l'initiateur.

10 Les questions qui nécessitent une recherche -- il se peut que vous posiez des questions qui nécessitent des recherches -- ou un développement devront être traitées dans un délai de 48 heures afin que les renseignements demandés soient rendus publics rapidement.

15 Comme je l'ai précisé il y a à peine quelques instants, la séance de ce soir vous permettra de donner votre point de vue sur le projet. À ce propos, je souhaite vous informer qu'à la fin de votre intervention, nous pourrions, bien sûr, la commission, échanger un petit peu avec vous pour comprendre ou pour clarifier certains points de votre opinion.

20 De plus, vous aurez la possibilité de vous prononcer par écrit en nous transmettant un mémoire, un commentaire de moins de 1 000 caractères ou encore une image commentée au plus tard le 8 octobre à l'adresse horne5@bape.gouv.qc.ca. Évidemment, vous ne pouvez pas mémoriser cette adresse courriel, mais vous pourriez l'avoir auprès de madame Ouellet ou de monsieur Giroux, en arrière, à la table d'accueil.

25 Alors, avant de céder la parole à la porte-parole de l'initiateur, je souhaite faire un dernier essai pour savoir si madame Gagnon est avec nous du ministère de l'Environnement. — Madame Gagnon?

Bon, nous allons essayer de régler, absolument, ce problème technique.

En attendant, je vous cède la parole. — Pardon?

30 **M^{me} ALYSON GAGNON :**

Est-ce que vous m'entendez?

35 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, ça y est, on vous entend et on vous voit. Alors, si vous pouvez vous présenter en quelques mots et présenter l'équipe, les personnes qui se joignent à vous.

40

M^{me} ALYSON GAGNON :

5 Bonjour. Alyson Gagnon, je suis du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Je suis accompagnée de deux collègues : monsieur Michel Duquette, expert en risques technologiques; et de ma collègue Abigaëlle Dalpé-Castilloux, à ma droite, qui est experte dans les enjeux qui concernent l'eau.

LE PRÉSIDENT :

10 Merci beaucoup, madame Gagnon.

Sans plus tarder, je cède la parole à madame Cartier pour qu'elle puisse vous présenter le projet.

15 **PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR**

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

20 Kwe, bonjour, monsieur le président, madame, monsieur les commissaires, membres de la Nation de Long Point, représentants du gouvernement du Québec -- je pense que je vais approcher mon micro.

25 Nous voudrions commencer en soulignant que les terres sur lesquelles nous nous trouvons font partie d'un territoire ancestral qui a longtemps servi et qui sert encore de lieu de vie, de rencontres, d'échanges entre les peuples autochtones; en premier lieu, la nation algonquine de Long Point. Nous honorons, respectons et reconnaissons ces nations sur les terres et les eaux sur lesquelles nous nous réunissons aujourd'hui, merci de nous accueillir.

30 Alors, on est ici aujourd'hui... — On n'a pas la présentation.

Alors, on est ici aujourd'hui pour vous présenter le projet Horne 5 qui est, en fait... Je vais...

M. MARC-OLIVIER FORTIN :

35 Elle n'est pas à l'écran encore.

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

40 Non, je comprends, mais je vais quand même parler.

5 Nous sommes ici pour vous présenter notre projet qui est un projet de mine souterraine polymétallique, c'est-à-dire une mine qui produirait du cuivre, du zinc, de l'or et de l'argent à Rouyn-Noranda. Nous allons vous parler de la raison d'être du projet, de notre vision, des principales composantes, des sujets qu'on a pensé qui étaient d'intérêt et aussi de la restauration des sites puis de l'échéancier du projet.

10 Par la suite, il va nous faire plaisir de répondre à vos questions -- bon, on a un petit problème technique, mais on va y arriver. Alors, je voulais vous dire qu'on a une petite équipe ici et qu'on a aussi des membres de notre équipe qui sont à Rouyn-Noranda puis qui nous écoutent par la diffusion Web. Alors, on a... en tout, à Rouyn-Noranda, on est sept, on a sept employés.

Il y a quelque chose qui... ça ne projette pas.

15 **M. MARC-OLIVIER FORTIN :**

Demande si tu peux permettre de prendre une pause à monsieur Zayed.

20

SUSPENSION
REPRISE DE LA SÉANCE

25 **M^{me} HÉLÈNE CARTIER :**

30 Alors, je reprends. La carte qui est à l'écran permet de vous situer et de situer les communautés de Témiscamingue First Nation et de la communauté d'Abitibiwinni. Alors, le projet Falco, là où vous voyez le « F » sur l'écran, donc le projet Falco Horne 5 est situé dans le parc industriel de Rouyn-Noranda -- Nord Noranda, et je sais que certains d'entre vous, vous avez eu la chance de visiter les lieux la semaine dernière. Je pense qu'il y avait certains des étudiants qui ont participé dans ce groupe-là.

35 Alors, le projet de Falco, c'est un projet -- je l'ai dit tantôt -- d'une mine souterraine polymétallique qui produirait du cuivre, du zinc et des lingots d'or et d'argent. La production est environ à 99 % composée de zinc et de cuivre, et dans une moindre mesure, d'argent et d'or. Le projet aurait une vie d'environ 15 années de production et pourrait créer environ 500 emplois au site du projet.

40 Le gisement Horne 5 est situé sous l'ancienne mine Horne qui a déjà été exploitée de 1927 à 1976, elle produisait du cuivre, et le complexe minier qui serait à côté du gisement serait installé dans le parc industriel, et ce projet-là pourrait devenir le premier producteur de cuivre au Québec -- je parle très

lentement.

5 Alors, pourquoi ce projet est important. Le gisement Horne 5, c'est un projet de grande qualité d'un point de vue minier, c'est aussi une opportunité de maximiser la valeur des ressources du territoire, mais c'est aussi une opportunité de réutiliser des infrastructures qui sont déjà en place, déjà existantes, comme les routes, la ligne électrique, les chemins de fer, puis c'est aussi une façon de développer des ressources humaines qui sont pleines de savoir et de compétence et d'expérience à Rouyn-Noranda puis dans toute la région. C'est aussi pour participer à la dynamisation puis à la relance de la collectivité de Rouyn-Noranda.

10 Finalement, nous avons choisi un site qui est déjà perturbé, qui est déjà impacté, donc Falco prend en charge les coûts de cette restauration-là sur les sites qui sont déjà impactés puis on réduit notre empreinte environnementale en fournissant du matériel pour restaurer ces sites-là qui sont dans la région, qui sont présents autour de Rouyn-Noranda.

15 Alors, notre vision, c'est d'essayer de développer une mine en harmonie avec son environnement puis la collectivité. C'est important pour nous, on va être dans... c'est une zone urbaine. Même si on est dans le parc industriel, on est près de la ville, on va faire partie du voisinage, ça nous rend vigilants, ça veut dire qu'on veut agir comme un voisin qui est présent puis qui est de confiance et qui fait partie de la collectivité. Ça veut dire aussi que les enjeux de la collectivité seront aussi les nôtres, on doit faire partie de la solution.

20 Alors, quand on développe un projet, on doit compléter plusieurs phases qui s'échelonnent facilement sur une dizaine d'années. On parle de l'exploration; ensuite de ça, il y a la construction, la partie de la production, la fermeture et la restauration.

25 Aujourd'hui, on va vous parler surtout de l'étape de la production. Alors, la production, la première étape de la production, ce qu'on va faire au projet Horne 5, c'est d'extraire le minerai souterrain et de l'amener à la surface. Une fois que le minerai est rendu à la surface, il va y avoir une usine de traitement qui va prendre cette roche-là, la broyer, et pour produire trois métaux, j'ai dit le zinc, le cuivre, en fait, et des lingots d'or et d'argent.

30 Je suis déjà rendue à la prochaine diapo, merci. Pour aller extraire le minerai, parce que le gisement, il est placé sous l'ancien gisement de la mine Horne, on va utiliser le puits de l'ancienne mine Quémont qui est déjà là, qui est déjà existant, qu'on va juste réhabiliter.

35 Alors, une fois que le minerai est en haut, j'ai dit tantôt qu'il entrait dans l'usine de traitement du minerai pour produire des métaux, et la partie des résidus... Une fois qu'on a extrait les métaux, la partie des résidus, une grande partie, plus de 50 %, va retourner sous terre parce qu'on va... une fois qu'on fait des ouvertures pour extraire le minerai, on va le remplir après avec les résidus miniers et c'est

seulement l'excédent qui va aller dans un parc à résidus.

5 Là, je vais vous parler des différentes, donc, composantes du projet parce que là, je parlais, mais c'était un peu dans le vide. Donc, on a défini cinq composantes à notre projet. Alors, la mine, donc le point 1, le chiffre « 1 » sur la carte, c'est là le lieu de la mine, donc j'ai dit dans le parc industriel. Le point 2 qui est juste à côté, ça se trouve à être là où on aurait l'usine de traitement du minerai. Et là, je vous ai dit qu'il y a des résidus qui vont aller sous terre, mais il y en a une partie qui vont aller au parc à résidus qui est en haut, qui est le point 3. Je vous en parlerai un peu tantôt, mais c'est un parc à résidus qui est déjà existant. Et pour relier l'usine de traitement des minerais et le parc à résidus, on a prévu un réseau de conduites qui vont amener les résidus miniers du point 2 vers le point 3 et qui va ramener de l'eau, parce qu'on a l'intention de recirculer l'eau pour minimiser le pompage d'eau fraîche dans l'environnement, donc le point 4, c'est le réseau de conduites.

15 Et on aura besoin, à certains moments, d'eau fraîche et on a deux alternatives pour l'eau fraîche. Ce qui est montré à la carte, c'est une conduite qui va jusque dans le lac Rouyn pour pomper, au besoin, de l'eau dans le lac Rouyn, mais ce qui serait notre alternative préférée, c'est de prendre de l'eau juste à côté dans ce qu'on appelle le bassin Nord-Osisko qui est un bassin d'eau de mine.

20 Donc, c'est les grandes composantes du projet. Alors, si je parle un peu plus de la mine souterraine, vous avez à droite une image de ce qui se passe dans le sous-sol, à quoi ressemble notre gisement dans le sous-sol; et vous voyez, la ligne jaune à droite, c'est ce que j'ai dit tantôt, le puits de l'ancienne mine Quémont. Ce puits-là est déjà dans le sol, il y a déjà cette ouverture-là, et on la réutilise pour accéder au gisement. C'est une mine qui permettrait d'extraire 15 500 tonnes par jour, c'est beaucoup, une mine qui serait très automatisée avec de la téléopération, de l'intelligence artificielle, et surtout, maximiser l'utilisation des équipements électriques.

30 Alors, la deuxième composante du projet, c'est ce qu'on appellerait l'usine de traitement du minerai, on appelle ça « le complexe minier ». Donc, l'usine de traitement, vous voyez sur l'image en haut, ça, c'est le site actuellement, c'est dans le parc industriel, il y a des anciens bâtiments du temps que c'était la mine Quémont; et sur l'image d'en bas, c'est ce que nous, on voudrait faire à cet endroit-là, et vous voyez un chevalement qui est quand même une structure assez haute qui nous permet de descendre une sorte d'ascenseur -- ou une cage -- pour aller chercher le minerai en bas. Donc, vous voyez l'usine puis on voit un peu les voies ferrées sur la gauche qui permettraient d'envoyer le concentré par chemin de fer. Alors, ce site-là aussi serait restauré à la fin des activités.

35 Alors, la troisième composante, c'est le parc à résidus qui est, en fait, un parc... Vous voyez la photo actuellement, on voit en haut la photo du parc à résidus actuel qui est là-bas. On a fait une étude assez approfondie pour choisir notre parc à résidus, on en a regardé 11 parcs à résidus, 11 sites, et on voulait choisir un site qui était déjà impacté. On ne voulait pas avoir un nouveau site puis avoir à couper des arbres, on voulait prendre un site qui était là puis pouvoir le restaurer à la fin des opérations. Ce

5 site-là a une topographie qui est favorable et c'est un site, donc, je l'ai dit, qui est déjà impacté, qui n'est pas restauré puis pour lequel il n'y a pas de plan de restauration ni de garantie financière, il n'y a rien qui force le propriétaire actuel à restaurer le site. Nous, on installerait une usine de traitement des eaux, une nouvelle usine de traitement des eaux, puis on s'assurerait de faire la restauration par la suite.

10 Donc, la dernière, la composante numéro 4, donc ce sont les conduites. Ce que je veux dire sur les conduites -- je vais être obligée de boire un peu parce que... Donc, on va installer un réseau de conduites, on va s'assurer que les conduites sont sur des chemins ou des emprises qui sont déjà existantes. Donc, on ne veut pas créer des nouveaux chemins dans la forêt, on va se mettre en marge de chemins existants. On a prévu que les conduites soient recouvertes parce que ça va nous permettre d'assurer le passage de la petite et de la grande faune parce que sur les recommandations d'une communauté, d'une Première Nation, parce qu'on a bien compris qu'on faisait... si on ne faisait pas ça, on séparerait le territoire puis que ce n'était pas adéquat.

15 Et puis finalement, la dernière composante -- je l'ai dit tantôt -- c'est pour la prise d'eau. Alors, on montre ici la conduite d'eau fraîche qui prendrait, au besoin, de l'eau dans le lac Rouyn, ce n'est pas notre alternative préférée; sinon, on va pouvoir prendre de l'eau dans le bassin Nord-Osisko. Et je veux simplement vous faire remarquer que cette eau-là, elle s'en va dans l'usine, elle sert au traitement, à la préparation de certains produits chimiques et de certains réactifs; et puis qu'après ça, ça va au parc à résidus et que l'excédent d'eau va être traité et retourné dans l'environnement, et ça se trouve à être dans le même bassin versant de la rivière, en fait, des Outaouais, ultimement.

20 Alors ça, ça fait le tour des cinq grandes composantes. Nous, on a préparé... une fois que notre projet a été défini, on a préparé une étude d'impact, et ce que je veux surtout vous dire, c'est que quand on développe l'étude d'impact, on a trois grands principes dans notre tête. Le premier, c'est d'essayer d'éviter de causer un impact; le deuxième, c'est de, sinon, si on n'arrive pas à l'éviter, on va le réduire, on va mitiger ou minimiser l'impact; puis si on n'a vraiment pas été capable d'éliminer ou de réduire, bien, on va... par exemple, si on détruit un milieu, bien, on va compenser pour en créer un nouveau.

30 Alors, on a préparé une étude d'impact, et là, on ne peut pas parler de tous les enjeux de l'étude d'impact, mais on a quand même soulevé des sujets qu'on pensait qui étaient d'intérêt ou que vous nous aviez un peu communiqués, dans la dernière rencontre, qui étaient d'intérêt.

35 On commence avec la protection de l'eau. Donc, la protection des eaux naturelles, c'est assurément important pour toutes les étapes du projet. C'est un enjeu qui a été souvent soulevé, notamment à Rouyn-Noranda, souvent, parce que le lac Dufault est la source d'eau potable de Rouyn-Noranda.

40 Notre stratégie de protection des eaux débute par la priorisation puis la réutilisation et la recirculation de l'eau. Vous le voyez à l'écran, on réutilise, on recircule plus de 95 % de l'eau. On a aussi

-- je l'ai dit tantôt -- prévu une usine de traitement des eaux qui va nous permettre de traiter l'eau jusqu'à atteindre les objectifs environnementaux de rejet qui sont stricts et qui nous permettent, surtout, de protéger le milieu récepteur qui est déjà contaminé.

5 Finalement, dans la conception de notre projet, on a intégré plusieurs mesures, notamment -- je les ai montrées tantôt -- des conduites qui vont être à double paroi pour éviter que s'il y a un bris, qu'il y ait un déversement dans l'environnement, puis qui vont être instrumentées; et aussi, on va mettre en place un programme de suivi des eaux de surface et des eaux souterraines qui nous permettrait de suivre la qualité des eaux en amont, en aval. Alors finalement, bien, pour protéger les eaux, bien, la
10 restauration à la fin de la vie de la mine et des activités, c'est très important.

 Si je veux parler... en fait, j'ai dit déjà beaucoup de choses sur le parc à résidus, mais dans le fond, vous voyez encore une image de ce qu'a l'air le parc à résidus maintenant puis il y a plein de bons avantages à choisir ce site-là, et je voudrais rajouter que l'image du bas désigne un site abandonné
15 qu'on appelle « le site de l'ancienne mine Vauze » qui est tout près du parc à résidus de Norbec et qui continue, ce site-là, à contaminer, justement, les eaux environnantes et le milieu récepteur.

 Je veux parler juste un petit peu de la restauration. À la fin des activités de la mine, bien, on prépare -- on doit restaurer les sites. On a préparé déjà un plan de restauration qui va nous permettre...
20 qui a déjà les grandes lignes, qui est même assez détaillé, de comment on pourrait restaurer les deux sites, le complexe minier puis le parc à résidus, et même la ligne des conduites, et ces plans de restauration là, ils sont révisés à tous les cinq ans et ils sont accompagnés d'une garantie financière, c'est-à-dire qu'on met des sous dans les mains du gouvernement au cas où la compagnie ne serait plus là puis que le gouvernement aurait les sous qu'il faut pour faire la restauration. Donc, à chaque fois
25 qu'on révisé le plan de restauration, on révisé la garantie financière et on ajuste le coût ou le montant de la garantie financière qui est déposée entre les mains du gouvernement.

 Une fois qu'on a fini la restauration, on continue quand même, pendant des années, plus que 10 ans, à suivre la qualité de l'environnement au site de la restauration. Notre vision puis notre objectif dans
30 la restauration, c'est de s'assurer qu'une fois que toutes les activités sont terminées et que la restauration est terminée, bien, qu'on n'a plus besoin d'intervention humaine. On veut s'assurer que quand on fait la restauration, on favorise la biodiversité dans les plantes puis la nature qui va reprendre ses droits et on pense, avec les usagers futurs, à quelle sorte d'usage on pourrait redonner au site puis au lieu dans le futur.

35 Alors ici, je voulais -- on voulait vous rappeler, mettre... Dans tout notre travail avec la collectivité de Rouyn-Noranda, il y a huit enjeux, huit préoccupations qui ont été soulevées puis qu'on a retenues. Ces huit préoccupations-là, les gens nous en ont parlé beaucoup puis on reconnaît qu'elles existent déjà; par exemple, les problèmes de logement ou les problèmes de main-d'oeuvre. Alors, c'est des
40 problèmes qui sont là, et les gens sont préoccupés parce qu'ils ne veulent pas que notre projet vienne

rajouter de la pression sur des enjeux qui sont déjà difficiles dans la communauté, alors on a prévu des mesures puis on va s'assurer qu'on minimise ou qu'on réduit, sinon qu'on élimine les pressions qui pourraient être générées par notre projet.

5 Finalement, bien, nous sommes ici aujourd'hui... J'ai fait le tour des grands éléments, mais nous sommes ici aujourd'hui parce que nous reconnaissons l'importance du dialogue avec la communauté de Long Point. Notre projet a été retardé à plusieurs moments pour des raisons, parfois, qui étaient hors de notre contrôle, et nous reconnaissons que cela a eu un impact sur notre capacité à communiquer avec vous, notamment. Toutefois, nous sommes ici aujourd'hui puis nous poursuivons la discussion. Il nous reste encore plusieurs années avant la production commerciale du projet, s'il est autorisé, mais prenons 10 le temps ensemble d'établir une compréhension commune du projet qu'on propose afin d'assurer l'alignement de nos attentes mutuelles.

15 Alors, ma dernière diapo, c'est simplement une diapo sur l'échéancier. C'est un gros projet, il y a beaucoup d'étapes. Une fois... d'ici la fin de l'année 2024, le BAPE aura probablement terminé son travail, remis ses avis au Ministre, puis en parallèle, le ministère de l'Environnement poursuivra l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet et la transmettra lui aussi -- transmettra lui aussi son avis au Ministre, et le gouvernement pourrait autoriser le projet par décret. Mais pour nous, le travail ne s'arrêterait pas là même si le projet était autorisé parce qu'on a plusieurs étapes. On devra compléter le 20 le financement, vous le voyez à l'écran; on devra compléter la mise en valeur du projet qui inclut deux années où on va devoir pomper l'eau qui est actuellement dans les anciennes mines souterraines; faire de l'ingénierie, construire. Si bien qu'on ne voit pas qu'on pourrait être en production commerciale avant 2030, ça veut dire qu'il reste au moins cinq années encore devant nous avant la production commerciale.

25 Alors, ça fait le tour de ma présentation puis ça va nous faire plaisir de répondre à vos questions.

LE PRÉSIDENT :

30 Madame Cartier, merci beaucoup.

Nous allons prendre immédiatement une pause de 10 minutes. Le registre est ouvert, vous pouvez donc vous inscrire, merci.

35

**PAUSE DE QUELQUES MINUTES
REPRISE DE LA SÉANCE**

40

DÉBUT DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS

LE PRÉSIDENT :

5 S'il vous plaît. Alors, j'appelle madame Diane Polson, Steeve Mathias et Henry Rodgers pour faire une présentation d'une quinzaine de minutes.

Priscilla, est-ce que ça serait possible de fermer la porte? Parce qu'il y a vraiment trop de bruit.

10 Alors, madame, messieurs, bon après-midi, à vous la parole. À vous la parole.

LE PRÉSIDENT, VIA INTERPRÈTE :

Êtes-vous prêt?

15

M. STEEVE MATHIAS

M^{me} DIANE POLSON

20

M. HENRY RODGERS

M. HENRY RODGERS, VIA INTERPRÈTE :

25 Oui. Aujourd'hui, j'ai Diane Polson à ma gauche, la conseillère qui est de défendre Long Point First Nation; et j'ai aussi Steeve Mathias ici, à ma droite, il est le négociateur pour la Nation Long Point, la Première Nation Long Point. Encore une fois, on veut vous souhaiter la bienvenue à notre territoire anichinabé, on apprécie l'effort du Bureau d'écouter nos questions et nos inquiétudes, nos soucis.

30 Alors, nos peuples sont aux premières lignes de ce qui se passe : l'eau, les animaux, tout ce qui a rapport avec l'environnement. C'est nos ancêtres, nos personnes ont survécu pendant des millénaires. Alors voilà, ici, anichinabé, on veut nous assurer que nos enfants et nos petits-enfants vont pouvoir faire de même pour qu'ils puissent apprécier ce que nous avons aujourd'hui et ne pas perdre ce qui... En tout cas, alors j'espère que ça ne sera pas perdu. Merci de votre présence. Je passe la parole à Diane.

35 **M^{me} DIANE POLSON, VIA INTERPRÈTE :**

Bon après-midi, tout le monde, miigwetch pour avoir accepté d'accueillir cette rencontre du BAPE dans notre communauté, on apprécie beaucoup tout ceux qui participent aujourd'hui dans cette séance.

40 Alors, je veux simplement dire qu'avec cette présentation aujourd'hui, comme j'ai mentionné, on

5 aime prendre un moment pour que le BAPE comprenne mieux notre perspective, notre point de vue, le point de vue de notre communauté, et on espère que le Bureau d'audiences publiques en environnement comprendra mieux, non seulement notre peuple, notre histoire, nos relations à la terre, notre culture et vos valeurs. On espère que cette présentation va vous permettre de mieux comprendre les choses. 2, sur les impacts cumulés sur notre terrain et les eaux aussi dans la dernière -- les dernières décennies [indiscernable] et aussi, l'impact que Falco peut avoir sur nos eaux et sur notre peuple et sur notre territoire aussi. 4, le statut de notre nation avec le gouvernement du Québec et du Canada pour aborder certains de ces enjeux.

10 Et 5, on veut conclure en mentionnant que nous espérons que tout le monde reconnaissent l'importance de notre autodétermination et de reconnaître le consentement libre [indiscernable] pour le peuple de la Première Nation de Long Point concernant toutes les décisions qui impactent notre peuple et nos territoires -- notre territoire ancestral.

15 J'aimerais ajouter quelque chose avant de poursuivre. Nous aimerions faire un petit énoncé d'avertissement pour dire que la participation de notre nation dans ce processus du BAPE ne devrait pas être interprétée comme combler l'obligation légale et juridique de consulter les personnes de notre Première Nation sous toute... en fonction de tout devoir international ou sous un statut quelconque. Alors, on veut que tout le monde chez le BAPE et tout le monde présent ici comprennent que ce n'est pas un processus de consultation dans lequel nous embarquons aujourd'hui.

20 O.K. [Extrait non traduit par l'interprète d'une durée de 25 secondes].

25 Je ne sais pas qui est chargé de charger les diapositives, alors je vais juste souhaiter la bienvenue à tout le monde. Alors, vous voyez ici qu'il y a une citation dans notre présentation, et je pense, en fait, c'est quelque chose que j'ai déjà mentionné, donc *Amnesty International*, en 2009. On prend l'enjeu de notre territoire, de notre terre et de notre environnement très à coeur parce qu'on veut avoir le mieux pour nos enfants et pour notre communauté. Miigwetch.

30 Diapositive suivante, s'il vous plaît.

M. HENRY RODGERS, VIA INTERPRÈTE :

35 La diapositive numéro 5, s'il vous plaît. Très bien, nous allons regarder aussi l'histoire, la terre, la culture et les valeurs.

40 Changez de diapositive, s'il vous plaît. La diapositive numéro 6, nous voyons ici le bassin versant du Kichi Sipi, la rivière de l'Outaouais. Alors voilà, ça nous permet de comprendre où se trouve le canal, et bon, notre peuple qui sont généralement dans le grand... bon, le grand bassin versant du Kichi Sipi et ça met l'accent aussi -- l'importance, en fait, des cours d'eau pour notre peuple, pour naviguer notre

terrain et aussi pour accéder à différentes parties de notre territoire, donc de faire de la pêche, chasser, aller chercher aussi des petits fruits, et caetera.

5 Alors, vous voyez la carte ici, la partie nordique de notre territoire, l'étendue des différents bassins pour accéder à différentes parties de notre territoire. Donc, par exemple, les affluents, donc on a mis l'accent sur une rivière, la Kinojévis. La rivière Kinojévis, ça a été critique pour plusieurs de nos... pour s'assurer que notre peuple puisse accéder à la partie du nord de notre territoire, y compris le projet -- bien, en tout cas, le site du projet de mine de Falco.

10 Diapositive suivante, s'il vous plaît. Donc, le territoire LPFN ancestral, vous voyez, cette carte montre l'état actuel de notre recherche de notre territoire ancestral Long Point. Ça devrait être considéré comme non final et sans préjudice, donc sans préjugé pour les droits de nos personnes, et c'est basé sur différentes recherches qui ont été faites depuis les années 1980. Donc, le contour rouge montre l'étendue... combien nos peuples ont voyagé, utilisé et occupé l'anichinabé aki. Donc, les parties plus...
15 le contour plus foncé est basé sur la recherche de l'anthropologiste Jacques Frenette. Donc, les deux contours montrent le projet de Falco et le site Rouyn-Noranda, et dans notre... se trouve dans notre territoire ancestral, c'est facile à voir.

20 La diapositive numéro 7, s'il vous plaît. Alors, la Première Nation de Long Point, un peu d'histoire. Donc, le nom Long Point -- ou Kakinwawigak anichinabé [indiscernable] -- vient un peu du site où nos ancêtres habitaient et se rassemblaient pendant des siècles. Bien sûr, c'est un peu [indiscernable], c'est tragique, bon, il y a eu une grande inondation après que des barrages aient été bâtis [indiscernable] Angliers. Donc, en 1911 environ, nos peuples ont été forcés à être déménagés à Sand Point, quelques kilomètres à l'est, alors ces inondations ont créé beaucoup de détresse dans la communauté. Donc,
25 l'église et d'autres choses ont dû être déplacées aussi, donc des histoires de choses qui flottaient un peu partout et on devait, en fait, ancrer tout dans le sol.

30 Alors voilà, nos ancêtres, nos aînés nous ont transmis ces messages pour nous assurer de ne pas oublier. Alors oui, au moment où il y avait des discussions pour, en fait, déplacer notre peuple, donc, à Preissac, dans la partie du nord de notre territoire ancestral, mais cette option a été niée, en partie parce qu'il y avait des permis de bois d'oeuvre et de pêche dans cette région qui avait été [indiscernable].

35 Donc, à la fin des années 1930 et 1940, il y a une autre inondation qui a forcé, en fait, le déménagement du peuple qui habitait à Ka Tackapikedjiwang après qu'ils aient bâti le barrage Rapide-7 quelques kilomètres au nord-est de là où on habite présentement. Éventuellement, plusieurs de nos personnes, nos gens ont déménagé jusqu'ici, à Winneway, alors il y a plusieurs gens qui ont travaillé pour s'assurer de pouvoir électrifier un projet de mine [indiscernable].

40 Alors aujourd'hui, Kakinwawigak anichinabés, Long Point First Nation -- la Première Nation Long

Point a 1 000 membres. La moitié vivent à Winneway et vivent un peu partout sur le territoire, donc à Val-d'Or, par exemple, Rouyn-Noranda et d'autres régions aussi à travers le Canada et aussi aux États-Unis.

5 La prochaine diapositive.

M. STEEVE MATHIAS, VIA INTERPRÈTE :

Kwe, bon après-midi, tout le monde.

10

M. STEEVE MATHIAS :

Bonjour, monsieur le président, madame la commissaire, monsieur le commissaire.

15

M. STEEVE MATHIAS, VIA INTERPRÈTE :

D'abord, j'aimerais faire écho de notre chef et madame Diane *as well* -- aussi, pardon. On vous souhaite la bienvenue à la commission à Winneway et aussi pour se mettre d'accord d'accueillir ces audiences du BAPE dans notre communauté, alors à Rouyn-Noranda à la mi-août. On apprécie beaucoup que vous avez accepté de venir ici, de venir ici pour entendre la voix de notre peuple.

20

Le chef vient de nous rappeler des souvenirs de ce qui s'est passé dans le dernier siècle dans notre territoire et comment les choses ont eu lieu et comment les constructeurs sont venus dans notre territoire sans beaucoup de considération pour nous; il n'y avait aucune consultation, aucun accommodement. Alors, on vit, on a vécu ces impacts aussi pendant tout le dernier siècle aussi. On a joué un rôle important en termes de ce qui s'est passé parce qu'on nous a forcés à déménager à cause des projets d'Hydro, des barrages d'hydroélectricité et le besoin d'énergie à l'époque pour des fins de projets miniers. Alors, on a été exposé, bien, il y a plus d'un siècle, ce type de développement, c'est-à-dire les mines, les activités minières qui ont impacté notre... bien, notre façon de vivre traditionnelle.

25

30

Et si on veut parler plus spécifiquement, plus précisément, l'emplacement du projet dont nous discutons aujourd'hui, l'initiateur, ce que Falco propose. Nos ancêtres ont joué un rôle dans la ville ou le village de Rouyn-Noranda. Nous avons reçu des informations de cette municipalité de Rouyn-Noranda où les frères Makimoot, qui étaient des membres de la Première Nation Long Point, qui étaient ceux et celles qui ont guidé l'explorateur Edmund Horne à aller au lac Osisko. Alors, c'est ces frères qui ont guidé, justement, ce chercheur pour monter jusqu'à Rouyn-Noranda, et je suis content de voir, il y a des personnes de la famille -- de cette famille ici aujourd'hui, donc des descendants. Donc, la personne qui a joué le tambour au début de la cérémonie, il a mentionné ses ancêtres Makimoot du côté de sa mère. Alors, ce sont des choses qui ont une grande valeur pour nous.

35

40

5 Alors, le chef a aussi mentionné Kewagama. Kewagama, c'est le lac Preissac. Je crois que si vous revenez en arrière d'une diapositive -- oui, voilà, celle-là -- vous voyez le lac Preissac qui est près du village de Cadillac et il est près de Rouyn-Noranda aussi. Alors, quand ils ont inondé la Première Nation de Long Point, le village de Long Point, donc ce qui a été causé... cette inondation qui a été causée par le barrage Angliers -- pardon -- il y avait des discussions de déménager toute la communauté au lac Preissac. Alors, bien que le lac Preissac... bien, je pense que la façon que nous avons occupé notre territoire, historiquement, est que le bassin versant joue un rôle très important sur notre territoire traditionnel. Alors, le lac Preissac fait partie du... bien, se déverse, en fait, dans le lac Kinojévis, cette rivière mène vers le village de Long Point -- bien, à l'époque, du moins. Alors, voilà la relation que nous avons avec le territoire et aussi les cours d'eau, alors je voulais vous mentionner cela et attirer votre attention vers cela. Donc, ce qui s'est passé il y a un siècle ou même plus, ça a eu un gros impact.

15 Alors, Long Point, aussi, le chef a mentionné le Rapide-7, un autre village que vous voyez ici sur la carte, ça s'appelle... bien, à côté de Frenette, Rapide-7, il y a un barrage qui a été bâti sur ce site aussi. Alors, c'est un grand barrage d'hydroélectricité, je pense que c'est 57 mégawatts, à moins que je me trompe. Alors, une partie de la population de Long Point a été inondée, donc ils n'ont pas pu accéder à leur territoire traditionnel de trappe et de chasse il y a 50 ou 60 ans environ.

20 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Mathias, je veux juste vous dire que ça fait plus de 22 minutes que vous présentez.

25 **M. STEEVE MATHIAS :**

O.K.

LE PRÉSIDENT :

30 Je vous avais demandé 15 minutes. Il y a environ 12 personnes qui sont inscrites. Mais c'est libre à vous. Si vous voulez prendre plus de temps, il y aura moins de temps pour les personnes inscrites.

M. STEEVE MATHIAS, VIA INTERPRÈTE :

35 Je vais accélérer, alors.

M. STEEVE MATHIAS :

40 Fast track, je vais aller rapidement.

LE PRÉSIDENT :

Go ahead.

5 **M. STEEVE MATHIAS, VIA INTERPRÈTE :**

O.K. Alors, voilà comment nous avons fait... nous sommes déménagés à Winneway. Donc oui, c'est une question de l'activité minière, mais aussi la construction de tous ces barrages hydroélectriques. Donc, c'est à seulement 100 pieds -- 1 000 pieds, pardon, de là où on est ici
10 aujourd'hui. Alors, c'était pour... dans l'objectif d'offrir... bien, en tout cas, de fournir l'électricité pour le mine. Alors, tranquillement, pas vite, on s'est déplacé, on est venu ici, à Winneway, jusqu'ici. Aujourd'hui, bien, Winneway n'est pas reconnu avec le statut de Première Nation. C'est plus, en fait, une « colonie indienne », comme on appelait à l'époque. Alors, voilà la réalité à laquelle on fait face.

15 Je ne sais pas si la diapositive suivante est pour moi aussi, mais passons à la prochaine, s'il vous plaît. Alors voilà, j'ai couvert cela. Juste pour vous donner un peu plus... bien, une meilleure idée de ce qui se passe à Kinojévis parce que là, il y a une petite ville près de Rouyn-Noranda -- pardon, un village qui s'appelle McWatters et nous avons des records qui montrent qu'il y a eu des [indiscernable] des familles Rodgers qui ont été déplacées de l'église à McWatters. Alors, ça montre, en fait, l'occupation
20 historique de notre peuple.

Alors, compte tenu qu'on n'a plus de temps, je vais laisser au chef donner les remarques finales pour cette présentation.

25 **M. HENRY RODGERS, VIA INTERPRÈTE :**

Miigwetch, merci, Steeve. Comme vous voyez avec cette petite présentation et aussi le *tambouriste* ce matin et aussi la vénération que nous avons pour notre territoire, et je pense que l'histoire aussi derrière tout cela est qu'on nous a mis sur cette terre pour... avec un objectif, et cet
30 objectif est de prendre soin de ce territoire, et c'est ça le message principal que nous voulons évoquer aujourd'hui.

Et je pense qu'il y a plusieurs personnes qui pratiquent toujours leurs traditions et la culture comme, par exemple, de rassembler, et donc de capturer ou de faire de la chasse aussi et se rassembler autour de Rouyn-Noranda, et cela va impacter certainement l'environnement si le projet va de l'avant sans les bonnes évaluations, et caetera, et je pense que c'est là, ça tourne autour de cela nos préoccupations. On a besoin de nous assurer que nous sommes bien consultés et que les études soient faites de façon environnementale qui mènent à des normes -- en tout cas, qui comblent nos normes
35 LPFN.

40

M^{me} DIANE POLSON, VIA INTERPRÈTE :

5 Je vais faire un commentaire tout simplement par rapport à cette diapositive. Il y a des ententes qui sont signées entre le gouvernement du Québec et les communautés de Premières Nations comme Abitibiwinni. Alors, ça ne prend pas en compte, en fait, le territoire ancestral selon les cartes que nous
10 avons présentées aujourd'hui. Bon, nous avons questionné cela, on a amené ces questions devant le gouvernement du Québec plusieurs fois, on n'a jamais reçu de réponse de leur part. Ils ne nous ont pas consultés avant de tirer leurs conclusions -- pardon -- de mettre en place des ententes qui impactent notre territoire traditionnel, alors ça représente un échec de leur devoir constitutionnel de consulter notre communauté.

15 Voilà, je pense que c'est très important que le BAPE prenne cela en considération et qu'il comprenne davantage les enjeux que l'on vit aujourd'hui en raison du manque de consultation de la part du gouvernement du Québec avec notre communauté. On a mentionné ces enjeux plusieurs fois au gouvernement du Québec et on n'a jamais eu de réponse, de bonne réponse jusqu'ici. Miigwetch.

LE PRÉSIDENT :

20 Merci beaucoup, madame Polson, monsieur Mathias, monsieur Rodgers, merci pour cette présentation. Étant donné que c'était juste une présentation, nous ne poserons pas de questions, nous allons attendre plutôt les questions des prochaines personnes. Merci.

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

25 Monsieur le président, monsieur le président, est-ce que je pourrais poser... Ça serait intéressant d'avoir une copie de la présentation, est-ce que c'est possible de demander?

LE PRÉSIDENT :

30 Normalement, monsieur Giroux a dû demander une copie de la présentation, donc vous allez l'avoir disponible sur le site Web du BAPE.

LE PRÉSIDENT, VIA INTERPRÈTE :

35 Vous avez compris? Elle a demandé... elle a posé une question concernant votre présentation. Alors, vous allez donner une copie à monsieur Giroux, il vous a déjà demandé cela, ça va être rendu public.

40

M. HENRY RODGERS, VIA INTERPRÈTE :

Oui, ça devrait être octroyé. C'est une audience publique, alors je crois que oui, on devrait le rendre... oui, il devrait être publié sur le site Web, certainement.

5

LE PRÉSIDENT :

It's O.K.

10

M. HENRY RODGERS, VIA INTERPRÈTE :

Très bien.

LE PRÉSIDENT, VIA INTERPRÈTE :

15

Merci.

LE PRÉSIDENT :

20

Alors, monsieur Henri Rodgers.

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

Ce n'est pas déjà eux qui sont venus?

25

LE PRÉSIDENT :

Ah, oui, d'accord.

30

M^{me} GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :

C'est Michael.

LE PRÉSIDENT :

35

O.K.

LE PRÉSIDENT, VIA INTERPRÈTE :

40

Donc, ce sera monsieur Michael Wabegijig.

LE PRÉSIDENT :

Push.

5

M. MICHAEL WABEGIJIG

M. MICHAEL WABEGIJIG, VIA INTERPRÈTE :

10

Bonjour, ça marche.

M. MICHAEL WABEGIJIG :

15

[Propos en langue autochtones], bonjour Long Point First Nation, [propos en langue autochtone].

M. MICHAEL WABEGIJIG, VIA INTERPRÈTE :

20

J'ai une question ici. Je ne suis pas d'ici, je suis un visiteur, mais un membre de la communauté. Ma femme, je suis son conseiller. Mais d'où je viens, ils font... c'est à Elliott Lake, où ils font des opérations minières d'uranium, c'est quelque chose qui est fameux pour de mauvaises raisons, et ils ont fait des barrages contre les résidus miniers et ils ont construit ces barrages de résidus miniers pour contenir tant de matériel et être prêt pour les événements de pluie.

25

Alors là, dans ce projet où on met des résidus miniers par-dessus des résidus miniers, allez-vous augmenter la taille des barrages, est-ce que ça va être prêt pour un événement de pluie qui se produit à tous les 2 000 ans seulement? C'est ça ma question.

LE PRÉSIDENT :

30

[Inaudible - micro désactivé].

M. MICHAEL WABEGIJIG, VIA INTERPRÈTE :

35

Ma question, est-ce que vos barrages pour les résidus miniers sont prêts pour une pluie qui se produit seulement à tous les 2 000 ans? Parce qu'il y a un mois, on a eu un gros événement de pluie et ça a endommagé plusieurs routes dans ce coin-ci, alors est-ce que vous allez augmenter les normes de sécurité de vos barrages de sécurité pour être prêt à cet événement qui se produit seulement tous les 2 000 ans?

40

LE PRÉSIDENT :

Merci. Alors, je vais demander à la personne qui représente le ministère de l'Environnement de répondre à votre question. — Madame Gagnon? Madame Gagnon, est-ce que vous m'entendez?

5

M^{me} ALYSON GAGNON :

Oui. M'entendez-vous?

10

LE PRÉSIDENT :

Oui. Je ne vous vois pas, mais je vous entends.

M^{me} ALYSON GAGNON :

15

Je ne sais pas pourquoi, ma caméra est bien ouverte pourtant. Mais je peux répondre à la question?

LE PRÉSIDENT :

20

Oui oui, allez-y, allez-y.

M^{me} ALYSON GAGNON :

25

Donc oui, effectivement, dans le cadre de la procédure, on demande au promoteur qu'il démontre que les digues sont adaptées aux changements climatiques et prennent en compte les conditions climatiques futures, donc on a des experts en adaptation des changements climatiques qui vont analyser le dossier et regarder si les digues prennent en compte des occurrences de pluie de 2 000 ans.

30

LE PRÉSIDENT :

Et est-ce que ça a été fait dans le cadre de mine Horne 5?

M^{me} ALYSON GAGNON :

35

Donc là, présentement, on débute la phase d'analyse environnementale, donc on a lancé la consultation auprès des experts. Ils sont en train d'analyser les documents, mais c'est en cours.

40

LE PRÉSIDENT :

D'accord, merci. — Madame Cartier, est-ce que vous pouvez répondre?

5 **M^{me} HÉLÈNE CARTIER :**

Oui, avec plaisir. Alors oui, effectivement, la conception des digues, ce sont des nouvelles digues qu'on construit. Parce qu'il y a des digues actuellement, il y a de l'eau derrière des digues, mais les nouvelles digues vont être conçues pour répondre à un événement de récurrence un dans 2 000 ans, et nous tenons compte des changements climatiques dans la conception.

10

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame Cartier. — Est-ce que ça répond à votre...

15

M. MICHAEL WABEGIJIG :

That's good.

20

LE PRÉSIDENT :

Oui, merci.

M. MICHAEL WABEGIJIG, VIA INTERPRÈTE :

25

Oui, merci, miigwetch.

LE PRÉSIDENT :

30

Merci. — Monsieur Fernand St-Georges.

M. FERNAND ST-GEORGES

35

M. FERNAND ST-GEORGES :

Bonjour, hi.

40

M. FERNAND ST-GEORGES, VIA INTERPRÈTE :

5 Moi, je vis ici -- j'ai vécu ici dans les années 50 jusqu'aux années 70 et j'ai remarqué qu'il y a eu beaucoup de changements dans la communauté ici, et là où je veux en venir avec ça, c'est que je remarque que toutes ces mines d'or, ces mines de cuivre, ces mines d'argent qui ont été creusées, disons, dans la région sont toutes dans la vieille région, et même en Ontario, pour toutes ces mines, il n'y a pas de redevances qui ont été versées aux communautés, et j'aimerais savoir si ce nouveau projet ne pourrait pas, peut-être, donner au moins une certaine quantité des extractions faites dans cette nouvelle mine [indiscernable] un certain niveau de ces extractions qui pourrait compenser tous les besoins qui existent. Parce que si vous voyagez dans la région, vous pouvez voir que les routes sont vraiment détruites, presque pratiquement dans toute la région, et j'aimerais savoir si on pourrait avoir des royautés, des redevances.

15 **M. FERNAND ST-GEORGES :**

 Pourquoi est-ce que les compagnies minières ne donnent pas de redevances aux régions? On devrait avoir des redevances d'environ 10 à 15 %, peut-être même plus que ça, au sein de nos régions à partir des extractions qui sont faites, O.K.

20 **M. FERNAND ST-GEORGES, VIA INTERPRÈTE :**

 Nous devrions avoir des redevances pour au moins 15 à 20 % de la valeur de toutes les extractions qui ont été faites dans la région pour qu'on ait, à ce moment-là, une région qui serait très différente. C'est ma seule question.

25 **LE PRÉSIDENT :**

 Alors, je vais adresser votre question à la personne qui est porte-parole du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Madame Létourneau, je crois.

30 **M^{me} CÉLINE LÉTOURNEAU :**

 Juste pour être certaine, votre question, ça porte sur des redevances pour la communauté ou pour la région?

35 **M. FERNAND ST-GEORGES :**

 Et pour la communauté et pour la région. Vous voyez, la communauté, moi, ça fait... je suis parti d'ici en 1970, je suis né en 51, et puis, bon, ça a évolué énormément depuis ce temps-là et on pourrait avoir... puis on n'a pas bénéficié, jamais, de redevances sur les extractions minières qu'il y a eu dans la

5 région. On n'a rien eu, on n'a absolument rien. La seule chose qu'on nous dit : « Bien, vous bénéficiez de travail, on fait travailler le monde. » Ah, oui, c'est payant, « travailler le monde », ils nous volent 50 % des salaires en taxes, en impôts, en toutes sortes de choses. Mais au niveau de ce qui pourrait être permis, si on avait des vraies redevances, je pense que si on avait eu des redevances depuis le temps que les mines ont commencé à être extraites en Abitibi-Témiscamingue, les routes seraient en or.

LE PRÉSIDENT :

10 Monsieur St-Georges, votre question est très, très claire.

Madame Létourneau, si jamais vous voulez vous adresser aux participants, vous passez par moi, s'il vous plaît, ça serait plus simple.

M^{me} CÉLINE LÉTOURNEAU :

15 Je m'excuse, je suis nouvelle.

LE PRÉSIDENT :

20 C'est très bien. Alors, allez-y.

M^{me} CÉLINE LÉTOURNEAU :

25 Dans le fond, on m'indique... J'ai des collègues en ligne que je n'ai pas pu présenter, mais j'ai un collègue en ligne qui m'indique que, dans le fond, la question des redevances, ça relève davantage du ministère des Finances. Ce n'est pas des enveloppes qui sont chez nous, malheureusement, mais on est conscient qu'il y a des enjeux à ce niveau-là, on le sait, les communautés autochtones nous le répètent partout sur le territoire qu'ils aimeraient avoir des redevances des projets, puis c'est des sujets qu'on souhaite aborder aussi, mais qui relèvent vraiment de plus haut que nous, c'est des enjeux gouvernementaux.

LE PRÉSIDENT :

35 Très bien.

Alors, madame Gagnon du ministère de l'Environnement, est-ce qu'il y a des aspects qui sont couverts par votre ministère? Madame Gagnon?

40

M. FERNAND ST-GEORGES :

Elle est tombée muette tout à coup.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Bon. Madame Cartier?

Alors, je vais passer à madame Cartier, je reviendrai à madame Gagnon du Ministère.

10

Monsieur Giroux, pourriez-vous voir qu'est-ce qui se passe? Parce qu'on ne peut pas rester comme ça toute la séance, là, merci.

15

Madame Cartier, est-ce que votre projet prévoit quelque chose pour les communautés autochtones?

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

20

Écoutez, il me fait plaisir de joindre ma voix aux nombreuses communautés qui réclament un meilleur partage des redevances minières. Alors, on entend et on est d'accord avec votre proposition d'un meilleur partage des redevances minières.

LE PRÉSIDENT :

25

J'essaie un dernier coup avec madame Gagnon du ministère de l'Environnement.

Madame, Gagnon, est-ce que vous m'entendez?

M^{me} ALYSON GAGNON :

30

Oui. Est-ce que vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

35

Oui, je vous entends et je vous... je vous ai vue dans un éclair de temps.

M^{me} ALYSON GAGNON :

40

Je suis désolée, le technicien doit me donner l'accès au micro, donc le demandais, mais mon micro ne s'activait pas.

5 Donc, au niveau des redevances, au ministère de l'Environnement, ce qu'on fait, c'est qu'on encourage l'initiateur à prendre des ententes avec la communauté. Donc, c'est le cas dans plusieurs projets miniers, là, que les initiateurs de projet vont faire une entente qu'on appelle RA qui est -- je ne me souviens plus -- entente des répercussions et avantages, merci à mon collègue à ma gauche. Donc, c'est de cette manière-là qu'on encourage le promoteur de faire, mais en tant que tel, ça, c'est des ententes privées qui ne sont pas considérées dans notre analyse.

LE PRÉSIDENT :

10 Donc, ce n'est pas considéré dans l'analyse, mais rien n'empêcherait un initiateur comme Falco d'arriver à une entente avec les communautés avec lesquelles il souhaite avoir une entente, c'est bien ça?

15 **M^{me} ALYSON GAGNON :**

Effectivement, oui.

LE PRÉSIDENT :

20 Parfait, merci. Merci, madame Gagnon. — Alors voilà, ça répond.

M. FERNAND ST-GEORGES :

25 Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous.

30 **M. FERNAND ST-GEORGES :**

Miigwetch.

35 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Henry Rodgers.

40

M. HENRY RODGERS

5

M. HENRY RODGERS, VIA INTERPRÈTE :

10

Miigwetch à nouveau. Les premières audiences ont révélé que Falco et la Couronne ont consulté la Première Nation Abitibiwinnie de façon plus significative que d'autres communautés anichinabées, y compris la Première Nation de Long Point. J'aimerais entendre le gouvernement nous dire sur quelles bases anthropologiques ou historiques, quelles études historiques ou anthropologiques à partir... avez-vous déterminé que Pikogan -- ou la Première Nation Abitibiwinnie -- était la seule communauté couverte par l'obligation constitutionnelle d'accommoder et de consulter?

15

LE PRÉSIDENT :

20

Alors, c'est une question qui a été soulevée lors de la première partie de l'audience publique. La réponse du ministère de l'Environnement a été succincte, mais je vais quand même la relancer au ministère de l'Environnement pour qu'il donne son appréciation; et ensuite, je demanderai à madame Cartier pourquoi avoir privilégié une communauté plutôt qu'une autre. — Donc, madame Gagnon?

M^{me} ALYSON GAGNON :

25

Oui. Est-ce que vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

Oui, très bien.

30

M^{me} ALYSON GAGNON :

Excellent, je pense qu'on a réglé le problème technique.

35

Donc, dans le cadre de la procédure, on a une direction au Ministère qui réalise des consultations autochtones, c'est la Direction des relations avec les Premières Nations et les Inuits. Donc, cette direction-là va vraiment identifier les communautés à consulter puis prendre en considération leurs préoccupations, ça va permettre aux communautés d'avoir vraiment un canal spécifique aux communautés autochtones.

40

Sur la question de pourquoi une communauté a été consultée et pas une autre, je devrais prendre

la question en délibéré et voir avec cette direction-là qui a réalisé les consultations, puis au besoin, je peux laisser mon adresse courriel à la commission pour qu'il la partage avec la communauté pour que je mette les bonnes personnes en relation. J'ai constaté, dans la première présentation, que la communauté avait besoin de rentrer en communication avec cette direction-là.

5

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Alors, quand la commission accepte qu'un organisme ou une personne-ressource prend une question en délibéré, elle lui donne 48 heures pour pouvoir déposer formellement, officiellement, sa réponse au BAPE, réponse qui sera rendue publique.

10

Maintenant, madame Cartier? Madame Cartier, madame Cartier? Ce n'est pas grave, on est un peu distrait tout le monde. De votre côté, vous avez consulté des communautés autochtones dans le cadre de votre projet, est-ce que vous avez consulté la communauté ici en particulier?

15

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

On n'a pas consulté. En fait, on a eu une rencontre une fois, ils sont venus visiter le site, et je reconnais qu'au fil des années -- je l'ai dit tantôt -- notre projet a été arrêté souvent pour des raisons hors de notre contrôle et on aurait pu faire mieux, mais ces arrêts-là ont interrompu... Parce qu'on a eu certaines conversations, dans le temps, on a essayé d'avoir des rendez-vous qui ne se sont pas matérialisés, mais je reconnais qu'on aurait pu faire mieux parce que... mais on est ici aujourd'hui et on a l'intention de poursuivre le dialogue.

20

25

LE PRÉSIDENT :

En fait, j'ai compris dans votre présentation que vous avez encore environ cinq ans. Si jamais le projet devait être autorisé, il y a une période de cinq ans, et j'ai compris que vous vouliez profiter de cette durée-là pour pouvoir, justement, avoir des négociations et avoir des ententes avec les communautés éventuelles avec qui vous voulez avoir des ententes?

30

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

Vous avez très bien compris, merci.

35

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous. — Merci, monsieur Rodgers.

40

M. HENRY RODGERS :

Can I reply to that?

5 **LE PRÉSIDENT :**

Excuse me?

10 **M. HENRY RODGERS, VIA INTERPRÈTE :**

Est-ce que je peux répondre à cela, est-ce que je peux répliquer?

LE PRÉSIDENT :

15 Oui, allez-y.

M. HENRY RODGERS, VIA INTERPRÈTE :

20 Non, mais c'est parce que seulement, simplement, pour ce qui est de la consultation, pour la partie consultation, je pense qu'avant la première audience que vous avez eue -- pas la première, mais la première où on était là, où on s'est présenté à Rouyn au mois d'août, c'est seulement là qu'ils ont envisagé... qu'ils nous ont consultés à propos d'une consultation à propos du projet. Je voulais juste clarifier ce point.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur. — J'invite maintenant madame Diane Polson.

30

M^{me} DIANE POLSON

M^{me} DIANE POLSON, VIA INTERPRÈTE :

35 Miigwetch. Quand Falco est venue faire une présentation dans la communauté sur leur projet, à cette réunion dans la communauté, j'ai soulevé la question suivante. J'ai parlé de la réconciliation économique qui est affichée sur le site Web et j'ai posé la question : est-ce que Falco est vraiment engagée à entreprendre? Parce que sur votre site Web, vous faites allusion à l'article 92, alors j'aimerais savoir quel est l'engagement de la part de Falco quand on parle de l'article 92; et aussi, quelle
40 est leur position sur UNDRIP? Et j'aimerais aussi entendre une réponse de la part du gouvernement du

Québec aussi.

LE PRÉSIDENT :

5 Madame Cartier?

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

10 Bien, oui, Falco est vraiment engagée à respecter l'article 92, mais surtout à continuer à discuter, à ce qu'on ait un dialogue, qu'on soit capable de vous consulter adéquatement et de continuer à comprendre le projet, vos attentes, les nôtres, puis d'arriver à une compréhension commune.

M^{me} DIANE POLSON, VIA INTERPRÈTE :

15 Si je pouvais simplement insister sur une chose ici. Ce que j'entends toujours, on parle toujours de consultation quand on parle des compagnies minières, et aussi, le gouvernement du Québec dit la même chose. Mais si on regarde la Déclaration des droits des peuples autochtones des Nations unies, ça fait allusion à un consentement libre, éclairé et antérieur. Ce n'est pas juste une question de consultation, c'est aussi une question de consentement, c'est pour ça que je pose la question au
20 gouvernement du Québec et à Falco. Est-ce qu'ils vont attendre notre consentement pour aller de l'avant avec leur projet?

LE PRÉSIDENT :

25 Madame Cartier?

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

30 Je peux simplement répondre que oui, nous comprenons, nous reconnaissons que le consentement, c'est plus que la consultation. Puis là, ce que vous me demandez, dans le fond, c'est est-ce que Falco est prêt à attendre votre consentement avant d'aller de l'avant avec le projet, c'est ce que vous me demandez?

LE PRÉSIDENT :

35 Vous pouvez répondre.

M^{me} DIANE POLSON, VIA INTERPRÈTE :

40 Est-ce que vous dites oui à notre consentement?

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

Je vous entends, oui.

5 **M^{me} DIANE POLSON :**

Thank you.

LE PRÉSIDENT :

10
Merci, madame.

M^{me} DIANE POLSON :

15
Miigwetch.

M^{me} DIANE POLSON, VIA INTERPRÈTE :

20
Est-ce qu'on a entendu la réponse du Québec?

LE PRÉSIDENT :

Oui, d'accord. Vous faites référence à la recommandation 92, c'est une recommandation 92 de la Commission vérité et réconciliation, c'est bien ça?

25
M^{me} DIANE POLSON :

Oui.

30 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. — Madame Gagnon?

M^{me} ALYSON GAGNON :

35
Oui, bonjour. Je vous dirais que je vais... j'entends la question, je vais revenir avec... dans 48 heures avec une réponse de la direction qui consulte les communautés autochtones, mais ce que je peux vous dire, c'est que oui, les impacts sociaux d'un projet minier sont pris en considération puis on comprend la nuance qui est apportée ici entre le consentement et la consultation.

40

LE PRÉSIDENT :

Oui, ça serait vraiment important que la réponse puisse considérer cet aspect névralgique du consentement.

5

M^{me} ALYSON GAGNON :

Je vais le prendre en note.

10

LE PRÉSIDENT :

Merci. — Merci, madame.

M^{me} DIANE POLSON :

15

Merci.

LE PRÉSIDENT :

20

Madame Joanie Metallic.

M^{me} JAMIE METALLIC

25

M^{me} JAMIE METALLIC, VIA INTERPRÈTE :

Kwe kwe, je m'appelle Jamie Metallic, je suis une visiteuse dans cette communauté. Mon partenaire, Kevin Chief, et moi, nous sommes ensemble depuis huit ans et je suis visiteuse depuis ce temps-là, et je connais depuis ce temps-là l'importance que les gens accordent à cela, ceux qui s'occupent du territoire et utilisent ses ressources. Ma question est la suivante : est-ce qu'une meilleure évaluation environnementale ou une évaluation périodique a-t-elle été faite; est-ce que ces évaluations visent à évaluer les impacts environnementaux des activités minières sur l'air, l'eau, le sol, la faune et les communautés locales; et j'aimerais voir que les données remontent à au moins 10 ans, si possible, si vous pouviez faire une recherche là-dessus?

30

35

Ma deuxième question est la suivante : est-ce qu'il y a eu...

40

LE PRÉSIDENT :

5 Une question, s'il vous plaît. C'est parce que vous êtes nombreux, tout simplement. De toute façon, votre question comportait deux volets, ce qui est très habile, d'ailleurs.

Je demanderais d'abord au ministère de l'Environnement, madame Gagnon, que doit... qu'est-ce que votre ministère exige pour la réalisation d'une étude d'impact comme celle de Falco?

M^{me} ALYSON GAGNON :

10 Oui, m'entendez-vous?

LE PRÉSIDENT :

15 Allez-y.

M^{me} ALYSON GAGNON :

20 Donc, pour une étude d'impact d'un nouveau projet minier, dans le cadre de la procédure, ce qui est demandé, c'est de fournir toute l'information qui est demandée dans la directive. La directive, c'est un document qu'on envoie au promoteur avec toute l'information qu'il doit fournir, donc on demande une caractérisation initiale du milieu; par exemple, de la qualité de l'eau, de la qualité des sols, de la qualité de l'air. Ça, ça permet au promoteur de prévoir ça va être quoi l'impact de son projet sur le milieu dans son état initial. Donc, cette directive-là, elle peut être retrouvée en ligne sur le Registre des évaluations environnementales, puis là, vous allez pouvoir voir toutes les exigences qu'on a demandées au promoteur.

LE PRÉSIDENT :

30 Est-ce que vous allez jusqu'à exiger l'utilisation des données sur une base historique des 10 dernières années, madame Gagnon?

M^{me} ALYSON GAGNON :

35 Ce qu'on demande, c'est vraiment une caractérisation initiale, donc à partir du moment que le promoteur décide d'entamer son projet puis de commencer la procédure, il va aller sur le terrain réaliser des inventaires, donc on ne lui demande pas nécessairement de retourner dans le passé. Toutefois, si certaines données sont disponibles puis à la disposition du promoteur, ça serait libre à lui de les présenter, mais généralement, ça peut être des données qui ne sont tout simplement pas disponibles dans certains cas.

40

5 Je peux vous donner un exemple plus concret. On demande au promoteur de faire une caractérisation de la qualité des eaux souterraines. Pour ce faire, bien, souvent, ils vont aller installer des puits pour mesurer ça, donc il y a 10 ans, il n'y avait pas nécessairement de puits, donc il n'y avait pas nécessairement des données disponibles, donc ça ne serait pas possible pour le faire. C'est pour ça qu'on demande un état de référence au moment zéro, donc à partir du moment qu'il veut entamer son projet.

LE PRÉSIDENT :

10 Et vous considérez que Falco a répondu correctement à la directive, à votre directive?

M^{me} ALYSON GAGNON :

15 Oui. Étant donné qu'on a délivré l'avis de recevabilité, on considère que Falco a déposé les informations qui avaient été demandées dans la directive.

LE PRÉSIDENT :

20 Merci, madame Gagnon. — Ça répond à votre question?

M^{me} JAMIE METALLIC, VIA INTERPRÈTE :

25 Oui, mais en partie. Avec la recherche qui a été faite, est-ce que Falco... ça a été payé par Falco cette étude ou si ça a été payé par le gouvernement provincial du Québec? Est-ce que c'était le gouvernement du Québec qui faisait la recherche? Autrement dit, qui s'est fait payer pour faire la recherche?

LE PRÉSIDENT :

30 Vous êtes très habile, vous avez réussi à poser votre deuxième question.

Donc, madame Cartier, si vous voulez nous informer qui a payé votre... la réalisation de votre étude d'impact?

35 **M^{me} HÉLÈNE CARTIER :**

40 Nous avons...c'est Falco qui a payé la réalisation de l'étude d'impact qui a été faite par différents consultants, différents experts, des gens qui étaient experts dans différents domaines, que ça soit l'air, l'eau, le bruit. Ce n'est pas des ressources internes, c'est des experts à l'externe, et c'est donc Falco qui a payé les coûts des mandats pour réaliser l'étude d'impact.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous considérez le fait que même si Falco a financé la réalisation de ces études, ces études conservent un caractère d'indépendance scientifique?

5

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

Absolument. Les experts qui ont fait les études, souvent, ont des propres règles de déontologie, c'est des gens qui sont indépendants, qui ont des expertises dans des firmes spécialisées, et à l'analyse environnementale, le gouvernement, dans le fond, vient... les experts du gouvernement viennent rajouter de la crédibilité puis vérifie ce qu'on fait et rajoutent donc une sorte de validation de l'indépendance des travaux qui ont été exécutés par les consultants.

10

LE PRÉSIDENT :

15

Merci, madame Cartier. — Merci, madame Metallic.

Madame Linda McMartin.

20

M^{me} LINDA MCMARTIN

M^{me} LINDA MCMARTIN :

25

Hello.

LE PRÉSIDENT :

30

Hello.

M^{me} LINDA MCMARTIN :

35

My question is [propos en anglais]...

LE PRÉSIDENT :

40

Attendez un instant, je n'avais pas la traduction.

PAR L'INTERPRÈTE :

L'interprète s'excuse, il s'était trompé de canal. Voilà, désolé. L'interprète est là maintenant.

5 **LE PRÉSIDENT :**

O.K., c'est bon.

PAR L'INTERPRÈTE :

10

J'étais sur le mauvais canal, désolé.

M^{me} LINDA MCMARTIN, VIA INTERPRÈTE :

15

L'étude de Falco a trouvé des artefacts autochtones mineurs, sur quelle base est-ce qu'on les considère comme des artefacts mineurs? Comment seront-ils préservés pendant la construction et comment est-ce que... à quel point les Anichinabés ont été impliqués dans les études?

LE PRÉSIDENT :

20

La question est très claire. Vous avez découvert des artefacts autochtones mineurs dans votre étude. Qu'est-ce que... que comptez-vous faire avec ces artefacts?

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

25

Monsieur le président, j'aimerais avoir des précisions parce que, malheureusement, je ne me souviens pas qu'on ait trouvé des artefacts. Je me souviens que dans l'étude, on doit vérifier des endroits avant de faire des travaux, alors je vais demander à monsieur Carl Martin, qui est l'intégrateur de l'étude d'impact de voir s'il a une meilleure mémoire que moi.

30

M. CARL MARTIN :

Oui. Bonjour, monsieur le président, Carl Martin, donc intégrateur de l'étude d'impact, spécialiste en environnement depuis une quinzaine d'années pour WSP Canada.

35

Donc, dans le contexte de l'étude d'impact, ce qui a été réalisé...

LE PRÉSIDENT :

40

Approchez-vous un petit peu du micro, s'il vous plaît.

M. CARL MARTIN :

5 Dans le contexte de l'étude d'impact, ce qui a été réalisé par rapport à la discipline d'archéologie, un sous-traitant, la firme Archéo-08, a été mandaté de réaliser, dans un premier temps, une étude de potentiel archéologique dans la zone où l'implantation du projet aurait le potentiel d'avoir un impact et de mener à la découverte de vestiges archéologiques. Donc, cette firme-là a procédé à l'étude de potentiel archéologique, elle a d'ailleurs identifié un certain nombre de zones où du potentiel faible, moyen ou fort a été qualifié.

10 Par la suite, des fouilles -- je ne dirai pas des fouilles archéologiques, plutôt des investigations terrain ont été réalisées dans certains secteurs où le potentiel était plus fort -- merci -- puis effectivement, ces investigations-là ont mené à des recommandations de la firme experts à savoir que des fouilles seraient nécessaires si des travaux devaient être réalisés à ces endroits-là en raison de la confirmation du fort et du moyen potentiel de mettre à jour des vestiges.

15 Je n'ai pas souvenir non plus que des vestiges qualifiés d'origine autochtone aient été mis à jour par ces travaux. Ce que je peux vous dire, par contre, l'étude d'impact fait, en effet, mention de deux sites qui sont répertoriés auprès du Ministère, donc qui sont qualifiés d'origine autochtone. Ces sites-là sont, par contre, dans la zone d'étude du projet et ne sont pas susceptibles d'être affectés par l'implantation.

LE PRÉSIDENT :

20 Honnêtement, la commission souhaiterait avoir une réponse plus précise et plus complète, donc je vous demanderais, puisque ces aspects-là ne semblent pas très, très clairs, que vous puissiez regarder, réexaminer cet aspect-là et répondre clairement pour que madame puisse trouver réponse à sa question.

25 Maintenant, monsieur Lessard voudrait ajouter une petite question complémentaire à la vôtre.

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

30 Oui, merci. Bien, juste par rapport à cette question-là, est-ce qu'à un moment donné, est-ce que vous impliquez ou c'est prévu d'impliquer les membres des Premières Nations dans le processus si, par exemple, il y a une découverte de quoi que ce soit?

M. CARL MARTIN :

35 Oui, monsieur Lessard. Donc non, je devrais dire non. En fait, la firme Archéo-08 a été impliquée. Je dirais peut-être que la non-implication est cohérente, peut-être, avec les aspects où la communauté

n'a pas été impliquée non plus pour la réalisation de l'étude d'impact. Donc effectivement, il n'y a pas eu de consultations spécifiques au savoir traditionnel concernant le potentiel archéologique dans le secteur.

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

5

D'accord, merci.

LE PRÉSIDENT :

10

Mais en fait, je poursuis sa question. Si jamais vous répondez en confirmant avoir trouvé, effectivement, des artefacts autochtones, en particulier de la communauté, est-ce que votre intention serait... est-ce que vous comptez impliquer la communauté pour rechercher une issue à ces artefacts ou vous allez procéder isolément?

15

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

20

Est-ce que... Dans le fond, tantôt, quand j'ai posé ma question, est-ce que vous pourriez me pointer où, peut-être que vous savez où est-ce que vous avez lu ça? J'aimerais vraiment, parce que je suis quand même dans le projet depuis le début. J'ai dit : « Je ne me souviens pas », mais je pense qu'il n'y en a pas, qu'on n'a pas des artefacts autochtones qui ont été trouvés, alors là, je voudrais... peut-être que vous savez où est-ce que vous avez lu cette information-là, peut-être que madame sait.

LE PRÉSIDENT :

25

Madame McMartin, est-ce que vous avez lu cette information-là dans l'étude d'impact à l'effet qu'effectivement, il y avait eu des artefacts?

LE PRÉSIDENT, VIA INTERPRÈTE :

30

Je vais le dire en anglais. Est-ce que vous avez lu quelque part que le promoteur a trouvé des artefacts provenant de votre communauté, avez-vous lu cela quelque part?

M^{me} LINDA MCMARTIN :

35

Yes.

LE PRÉSIDENT :

40

Yes.

M^{me} LINDA MCMARTIN, VIA INTERPRÈTE :

Je vais vous revenir avec ces informations dans...

5 **LE PRÉSIDENT :**

Then you will... O.K., alors je vous demande de vérifier.

10 **M^{me} HÉLÈNE CARTIER :**

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

15 [Indiscernable].

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

D'accord, merci.

20

LE PRÉSIDENT :

Thank you very much.

25 **M^{me} LINDA MCMARTIN :**

Thank you.

LE PRÉSIDENT :

30

Monsieur Derek Mathias.

35

M. DEREK MATHIAS

M. DEREK MATHIAS :

Kwe kwe.

40

LE PRÉSIDENT :

Kwe kwe.

5 **M. DEREK MATHIAS, VIA INTERPRÈTE :**

Alors, j'aimerais reconnaître le chef en conseil pour avoir invité le BAPE dans notre communauté, c'est très important qu'on entende les voix de nos gens.

10 Ma question, pourquoi nous tolérons ce type de développement sur nos territoires traditionnels? Ça impacte les générations futures et nos cours d'eau. Comme peuple anichinabé, nous protégeons nos cours d'eau et nos arbres, notre faune, notre flore, [indiscernable] de cette génération d'animaux que nous avons sur le territoire, et en fait, elle disparaît avec toutes les activités minières qui ont eu lieu sur nos territoires traditionnels. Nous ne voyons pas autant de déplacements des animaux, on ne voit pas autant de lapins, il y a plusieurs animaux qui disparaissent.

15 Je crois que c'est une stratégie du gouvernement qui est... bien, le gouvernement était toujours là, derrière cela, parce que ça revient à notre histoire avec les pensionnats autochtones et l'impact que ça a eu sur nous comme peuple des Premières Nations.

20 Nous avons perdu notre langue. Je parle ma langue, mais je ne peux pas la parler parfaitement. Je la comprends très bien, mon épouse parle sa langue, mais cela nous impacte beaucoup, c'est-à-dire cette longue histoire de comment nous avons habité sur notre territoire.

25 Alors, tous les toujours, il y a une nouvelle activité minière qui arrive autour de la terre. Tous les jours, développement par ici, développement par là. Quand nous regardons la carte que notre chef a mise à l'écran aujourd'hui, ça va nous impacter tous et toutes, tout le monde qui habite dans cette région. Non seulement les peuples des Premières Nations ici, cette communauté, ça va impacter les gens jusqu'à la rivière Outaouais, jusqu'à Montréal, jusqu'à Ottawa, toutes les municipalités seront affectées. Toutes les activités agricoles vont diminuer, tout va mourir à cause de ces activités minières qui vont -- qui se passent sur nos territoires traditionnels.

30 Nous ne venons pas ici pour rien. On vient ici avec notre coeur. Je n'ai rien écrit ici, ça vient de mon coeur. J'ai été un chef dans la communauté pendant quatre ans, je me suis battu pour notre territoire, pour notre peuple, et ça me peine, ça me cause de la peine aujourd'hui de voir ce qui se passe sur notre -- nos terres. Je suis un jeune leader et je resterai un leader dans cette communauté.

LE PRÉSIDENT :

40 Merci, merci beaucoup. C'est un témoignage, je le prends comme tel. Il n'y avait pas vraiment...

M. DEREK MATHIAS :

Je comprends bien le français aussi.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Vous parlez...

10 **M. DEREK MATHIAS :**

Parce que c'est vous autres qui m'a montré ça pour affecter ma langue à moi.

M. DEREK MATHIAS, VIA INTERPRÈTE :

15 C'est pour cela qu'on est ici aujourd'hui, on a besoin de se comprendre mutuellement. C'est vous qui avez impacté nous autres avec tous vos projets et toutes vos activités minières, les activités de foresterie, ça n'a pas de fin. Vous tuez notre mode de vie. On n'est pas riche, on vit de notre territoire. Une fois que toutes ces ressources disparaissent -- les animaux, notre source d'aliment -- ensuite, vous allez extraire toutes les ressources, qu'est-ce que vous allez nous laisser? C'est tout ce que j'ai à dire.

20

LE PRÉSIDENT :

Merci.

25 **M. DEREK MATHIAS, VIA INTERPRÈTE :**

Miigwetch.

LE PRÉSIDENT :

30

Madame Sharon Hunter.

35

M^{me} SHARON HUNTER

M^{me} SHARON HUNTER :

Kwe kwe, monsieur le président.

40

LE PRÉSIDENT :

Kwe kwe, madame.

5 **M^{me} SHARON HUNTER :**

Monsieur et madame les commissaires.

10 **M^{me} SHARON HUNTER, VIA INTERPRÈTE :**

15 Mon mon est Sharon Hunter et je suis Anichinabée [indiscernable] de Long Point. J'ai grandi... je suis née et j'ai grandi dans cette communauté. Pour moi, mon territoire me tient à coeur. Plusieurs de mes frères et soeurs, pour plusieurs de mes frères et soeurs, c'est pareil parce que nous avons un très beau territoire. Plusieurs régions demeurent intouchées jusqu'à ce jour, nous avons vraiment des lacs et des rivières bleu immaculé. Nous faisons toutes nos activités, bon, de cueillette de différentes médecines -- médicaments, et caetera -- traditionnelles et on fait de la chasse et on trappe des animaux, et caetera.

20 Alors, comme tel, on voit [indiscernable] et le territoire est *invadé* et impacté par le développement industriel, et du côté de la foresterie, bon, hydroélectricité et les activités minières et d'autres projets tels que le solaire, les éoliennes. Donc, est-ce que notre terrain a la capacité de survivre à tous ces différents impacts, [indiscernable] qu'on peut continuer d'exploiter les ressources naturelles de façon indéfinie et combien de temps on peut laisser [indiscernable] souffrir comme ça a été le cas depuis un siècle?

25

LE PRÉSIDENT :

Très bien, mais enfin, l'interprète n'a pas posé de question. Quelle est votre question?

30 **M^{me} SHARON HUNTER :**

Ma question, c'est comment de temps que le territoire peut continuer de souffrir au rythme du passé, of the past century, so?

35 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bon. Je vais demander à madame Gagnon du ministère de l'Environnement; ensuite, à madame Létourneau.

40 Qu'est-ce que ça sous-tend en termes de capacité de support d'un milieu donné, madame

Gagnon?

M^{me} ALYSON GAGNON :

5 Donc, ce qu'on analyse, nous, dans le cadre de la procédure, c'est les impacts cumulatifs, donc on a demandé au promoteur de -- je l'ai dit plus tôt -- caractériser le milieu initial puis de présenter les impacts de son projet sur ce milieu-là.

10 Il y a aussi des normes et des règlements qui font en sorte de ne pas dépasser la capacité limite du milieu. Durant les audiences, il a été beaucoup discuté de l'article 197 du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère, notamment. Cet article-là fait en sorte que si les normes en contaminants sont déjà dépassées dans un endroit donné, il n'est pas possible d'ajouter plus de contaminants.

15 Donc, c'est de cette manière-là que le Ministère va encadrer les impacts puis les projets, en fait, pour ne pas dépasser la capacité limite des milieux, des écosystèmes. On a le même type d'encadrement aussi pour la qualité de l'eau, le bruit, plusieurs enjeux qui touchent les projets miniers.

LE PRÉSIDENT :

20 Parfait, madame Gagnon.

 Madame Létourneau du MRNF, comment vous considérez les effets cumulatifs des projets lorsque vous analysez les demandes de baux miniers?

25 **M^{me} CÉLINE LÉTOURNEAU :**

 En fait, quand on a un baux minier, généralement, dans un projet comme...

30 **LE PRÉSIDENT :**

 Pas un boom.

35 **M^{me} CÉLINE LÉTOURNEAU :**

 Un bail.

LE PRÉSIDENT :

40 Des baux miniers.

M^{me} CÉLINE LÉTOURNEAU :

Quand on a un bail minier.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, des baux miniers, plusieurs baux miniers.

10 **M^{me} CÉLINE LÉTOURNEAU :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

15 Oui oui, c'est ça, allez-y, allez-y.

M^{me} CÉLINE LÉTOURNEAU :

20 Normalement, quand on a une demande de bail minier pour un projet comme celui-là, il va y avoir... l'évaluation environnementale va se faire par le ministère de l'Environnement. Nous, on adhère à un processus coordonné de consultation. La consultation, elle se fait plus du côté de l'Environnement pour ces impacts-là.

LE PRÉSIDENT :

25 Si, par exemple, il y a des mines à une distance relativement proche, est-ce que c'est un élément que vous prenez en compte en raison des effets, justement, additifs ou cumulatifs?

M^{me} CÉLINE LÉTOURNEAU :

30 Je ne suis pas en mesure de répondre à cette question-là, je vais la prendre en note puis je viendrai en délibéré.

35 Mais je veux juste quand même rappeler que pour le projet de Falco, on est sur une construction minière existante, un terrain déjà perturbé, puis comme l'entreprise l'a présenté tout à l'heure, ils veulent utiliser aussi les résidus pour restaurer un autre site qui est déjà perturbé puis ils vont le restaurer. Ça fait qu'il y a une certaine... c'est un projet qui va permettre quand même de restaurer certains bouts de territoire.

40

LE PRÉSIDENT :

Merci. — Voilà les réponses que je peux vous avoir.

5 **M^{me} SHARON HUNTER :**

Ça fait qu'il n'y a pas de...

10 **M^{me} SHARON HUNTER, VIA INTERPRÈTE :**

Il n'y a pas d'identification, en fait, la durée, combien de temps on peut laisser ce territoire souffrir?

15 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais poser la question, restez ici.

20 Madame Cartier, est-ce que vous considérez, dans l'étude d'impact, la durée durant laquelle ça prendrait, ultimement, quand exploitation sera terminée, pour que l'environnement recouvre à peu près son état initial?

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

25 C'est sûr qu'une fois qu'on a terminé les activités et qu'après, il y a des activités de restauration, il y a un suivi qui se fait pendant une dizaine d'années, au moins, jusqu'à tant qu'on soit confiant que la nature a repris ses droits; qu'elle va continuer à grossir, à grandir, à prendre sa place. Mais au-delà de ça, je ne pourrais pas répondre à votre question.

30 **LE PRÉSIDENT :**

Juste un instant.

35 Peut-être, madame Létourneau, est-ce que vous analysez les projets cas par cas ou... Votre ministère, quand je dis « vous ». Votre ministère évalue les projets cas par cas ou vous avez développé une vision plus large à long terme?

M^{me} CÉLINE LÉTOURNEAU :

40 Je vais être obligée de le prendre en délibéré. Je ne pense pas qu'il y ait de... on ne prend pas nécessairement en considération le portrait autour de tous les projets existants, je ne pense pas, mais

c'est sûr que quand on consulte les communautés autochtones, on en discute avec eux des effets cumulatifs puis de ce que ça peut représenter, là. Mais je ne pense pas que.... je vais être obligée de le prendre en délibéré, c'est un peu pointu.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Puis dans cette vision long terme, il y aurait également, donc, le long terme, l'échelle temporelle qui est extrêmement importante; pas une vision à court terme, mais vraiment sur plusieurs années.

10 O.K., c'est très bien.

INTERVENANTE NON IDENTIFIÉE :

15 J'aurais peut-être une question pour la personne qui représente les communautés autochtones. Justement, quand vous signez des ententes RA, est-ce que vous vous concertez entre vous puis vous avez cette réflexion-là sur, justement, la capacité des milieux à accueillir les projets? On sait que vous négociez des compensations, est-ce que vous le faites cas par cas ou vous avez cette concertation-là entre vous? Cette réflexion qui pourrait aider, dans le fond, les personnes-ressources dans leur propre réflexion à long terme.

20

M. GERRY POLSON, VIA INTERPRÈTE :

25 Pendant toute notre histoire, nous avons vu les impacts de tout le développement qui a eu lieu dans notre communauté et nous comprenons que les plus grands impacts à long terme proviennent du secteur minier. Il y a peu de consultation avec nous pour voir comment on se sent par rapport à cela.

30 Donc oui, ça a été minimisé par le passé quand ils ont développé cette région, plus en Abitibi, mais il y a très peu de consultation, et on a vu les impacts sur la faune, sur les cours d'eau, du côté social, le développement social, non seulement pour les personnes des Premières Nations, mais aussi des impacts... il y a eu des impacts positifs et négatifs sur... en termes de plusieurs aspects sociaux de la vie des personnes autochtones et les personnes non autochtones aussi. On est là à regarder et étudier ces impacts et on sait que tout développement, dans n'importe quel nouveau projet, on essaie de trouver des façons de minimiser les impacts pour toutes les personnes qui vivent dans la région et pour toute la flore et la faune, bon, du côté des lacs.

35

40 On considère tous ces aspects, tous ces éléments, et ces consultations ne seront jamais 100 %... ne couvrent pas tout à 100 %, alors on ne connaît pas tous les impacts à long terme, et on pense qu'on devrait être consulté davantage à cet égard parce qu'on sait comment les animaux vivent, on sait comment les poissons vivent, on sait comment nous vivons, et les impacts sur nous par le passé et les impacts qu'il y aura à l'avenir aussi. Alors, j'espère que ça répond à la question, merci.

INTERVENANTE NON IDENTIFIÉE :

Merci.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame.

10 **M^{me} SHARON HUNTER :**

Merci, miigwetch.

LE PRÉSIDENT :

15 Comment vous dites... madame, comment vous dites le mot? « Kwe », c'est pour « bonjour ».

M^{me} SHARON HUNTER :

Oui, « kwe », c'est « bonjour ». « Miigwetch »...

20

LE PRÉSIDENT :

Miigwetch.

25 **M^{me} SHARON HUNTER :**

C'est merci.

LE PRÉSIDENT :

30

Miigwetch, merci. Miigwetch. — Monsieur Joseph Larivière.

35

M. JOSEPH LARIVIÈRE

M. JOSEPH LARIVIÈRE, VIA INTERPRÈTE :

40

Tout d'abord, j'aimerais vous souhaiter la bienvenue à notre Première Nation Long Point. Mon nom, bien, je me présente, je suis Joseph Larivière, je suis gestionnaire de sites miniers ici, à Long

Point First Nation, et comme gestionnaire des sites miniers, bon, je regarde toutes les exploitations et tous les projets et les mines sur le territoire non cédé de Long Point.

5 Alors, avec toute l'exploration et tous les projets miniers qui se passent sur ce territoire non cédé traditionnel du peuple de la Première Nation de Long Point, notre Première Nation attend à ce qu'il y ait un consentement pour tous ces projets, si on consentit tous ces projets. Cela étant dit, pourquoi on devrait consentir -- bien, donner notre consentement pour ce projet Horne 5 sans être consultés par le gouvernement du Québec ou le promoteur?

10 **LE PRÉSIDENT :**

J'essaie de voir la différence avec les propos de tout à l'heure. Vous demandez quoi, vous demandez -- vous exigez de donner votre consentement au projet, c'est ça?

15 **M. JOSEPH LARIVIÈRE :**

Oui, je demande pourquoi que Long Point First Nation devrait donner leur consentement...

20 **M. JOSEPH LARIVIÈRE, VIA INTERPRÈTE :**

Je demande que notre Première Nation Long Point devrait donner son consentement pour ce projet, Horne 5, étant donné qu'on n'a pas été consulté...

25 **M. JOSEPH LARIVIÈRE :**

... consulté par le gouvernement ou par le... the proponent.

30 **LE PRÉSIDENT :**

J'avoue que j'ai un peu de difficulté à comprendre la question. Vous dites pourquoi votre nation devrait donner son consentement...

35 **M. JOSEPH LARIVIÈRE :**

Oui, c'est une question...

40 **LE PRÉSIDENT :**

Mais elle n'est pas obligée pour le moment, dans les circonstances actuelles, de donner son consentement.

M. JOSEPH LARIVIÈRE :

Bien, tout à l'heure, madame, elle disait qu'elle attendait notre consentement pour...

5

LE PRÉSIDENT :

Bien, je vais me tourner vers madame Cartier.

10

M. JOSEPH LARIVIÈRE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

15

Madame Cartier, est-ce que vous considérez que le consentement de la communauté est nécessaire pour votre dossier?

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

20

Bien, je comprends tout à fait puis je...

LE PRÉSIDENT :

25

Votre micro, madame.

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

30

Oui, il est ouvert.

LE PRÉSIDENT :

Ah, bien, approchez-vous, alors.

35

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

Il était trop loin. Mais pour nous, le consentement, c'est d'arriver à une entente mutuellement satisfaisante puis -- je l'ai dit -- on a encore plusieurs années devant nous avant la production commerciale et on va pouvoir continuer à dialoguer.

40

M. JOSEPH LARIVIÈRE :

Bien, je ne sais pas si tu comprends ma question un peu. Je demande pourquoi qu'on devrait dire oui à ce projet-là, donner notre consentement sans être adéquatement consulté?

5

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

Bien, je veux juste dire que, dans le fond, bien, on peut continuer à dialoguer pour arriver à avoir une consultation qui est satisfaisante pour vous et pour nous.

10

M. JOSEPH LARIVIÈRE :

O.K.

15

LE PRÉSIDENT :

Il faut peut-être préciser une chose aussi. C'est que j'ignore, vous, le fait de venir ici, on nous avait indiqué que les communautés environnantes seront invitées. Est-ce que c'est le cas, les communautés environnantes ont été invitées?

20

M. JOSEPH LARIVIÈRE :

[Indiscernable].

25

LE PRÉSIDENT :

Pardon?

30

M. JOSEPH LARIVIÈRE :

Oui, elles ont été invitées, mais c'est leur choix d'être présent icitte ou pas.

LE PRÉSIDENT :

35

Non, je demande juste si elles ont été invitées?

M. JOSEPH LARIVIÈRE :

Oui.

40

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'elles ont répondu favorablement?

5 **M. JOSEPH LARIVIÈRE :**

Ça, je ne le sais pas, je n'ai pas...

LE PRÉSIDENT :

10

O.K.

M. JOSEPH LARIVIÈRE :

15

La question...

LE PRÉSIDENT :

20

C'est juste pour dire, bien, ça fait partie aussi des démarches que même le BAPE a faites au tout début, où il a couvert tout le territoire, il a envoyé... C'est sûr que ce sont des communiqués qui ont été envoyés, mais à partir desquels certaines communautés ont levé le doigt pour dire : « On aimerait être consulté », dont la communauté ici, anichinabée, et c'est la raison pour laquelle nous sommes venus.

M. JOSEPH LARIVIÈRE :

25

Oui.

LE PRÉSIDENT :

30

Maintenant, nous, le BAPE, ce n'est certainement pas l'initiateur. L'initiateur, s'il veut prendre des arrangements spécifiques avec vous, un peu comme l'a dit tout à l'heure la porte-parole du ministère de l'Environnement, c'est libre à elle.

35

Mais je voulais juste vous dire que dès le départ du processus, vous avez reçu toute l'information relative au projet et à la période de consultation, et il vous appartient aussi à lever la main à un moment donné, là. Merci.

M. JOSEPH LARIVIÈRE :

40

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Kevin Chief.

5

M. KEVIN CHIEF

M. KEVIN CHIEF, VIA INTERPRÈTE :

10

Bon après-midi.

LE PRÉSIDENT, VIA INTERPRÈTE :

15

Bonjour.

M. KEVIN CHIEF, VIA INTERPRÈTE :

20

Mon nom est Kevin Chief, je suis un membre de cette communauté, et donc, on m'a invité ici de parler au nom de ma famille, du côté des Chief, bon, du peuple de cette communauté et aussi le côté Makimoot, c'est les deux frères que vous avez entendus dans la présentation [indiscernable], qui sont les frères de ma grand-maman.

25

Alors, pour partager quelque chose rapidement, il y a 20 ans, des aînés [indiscernable] sont allés aux Nations Unies et ils ont dit : « Bienvenue dans mon territoire », et ils ont dit, en fait : « Je veux savoir mon propre siège autour de la table. Étant donné que vous êtes dans mon territoire, je veux savoir un siège autour de la table. »

30

Alors, ma question est très claire pour Falco. Je ne cherche pas une réponse politique -- peut-être, oui -- mais est-ce que la Première Nation de Long Point ou les communautés autochtones, est-ce qu'on peut avoir un siège autour de la table pour que nos voix puissent être entendues? C'est ma question.

35

LE PRÉSIDENT :

Merci. — Madame Cartier?

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

40

Je vais rapprocher mon micro. Je vais dire que oui, je réitère notre engagement à discuter avec

vous et arriver à une entente qui est mutuellement satisfaisante.

M. KEVIN CHIEF, VIA INTERPRÈTE :

5 Merci.

LE PRÉSIDENT :

10 Merci.

M. KEVIN CHIEF, VIA INTERPRÈTE :

15 Je travaille comme analyste financier, alors j'adore les chiffres. Quel est le revenu annuel qui provient de ces projets miniers, quel est le revenu des projets miniers sur une base annuelle?

LE PRÉSIDENT :

20 Madame Cartier, c'est quoi les projections?

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

25 De revenus, je ne les sais pas par coeur.

LE PRÉSIDENT :

30 De ventes?

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

35 Non plus. Je pourrais regarder, je vais chercher, voir si j'ai une diapo qui nous donne...

M. KEVIN CHIEF :

40 Ball park.

M^{me} GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :

45 Ball park, à peu près.

LE PRÉSIDENT :

Oui oui, mais...

5 **M^{me} GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :**

C'est dans les millions?

PAR L'INTERPRÈTE :

10

Environ, c'est combien?

LE PRÉSIDENT :

15

Comme dit ma collègue... Bien, écoutez, on peut vous laisser quelques minutes.

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

20

Ça varie, ça va... au début, il n'y a pas beaucoup de revenus, il y en a plus à la fin, ça varie avec les commodités. C'est un modèle financier qui est complexe.

LE PRÉSIDENT :

25

Mais il y a quand même des revenus annuels anticipés, sinon... Il doit y avoir certains bénéfices que vous espérez...

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

30

Ce que je peux vous dire...

LE PRÉSIDENT :

... que vous...

35

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

40

Ce que je peux vous dire c'est, bien, je sais le montant des redevances minières directes à chaque année qui sont prévues, en ce moment, d'environ 40 millions par année. Je connais les recettes fiscales, je pourrais vous dire ça, je sais qu'il y a des retombées totales d'environ 2.2 milliards par année, mais vraiment, je n'ai pas les chiffres de revenus du modèle financier.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. — Mais ça vous donne l'aperçu que vous vouliez?

5 **M. KEVIN CHIEF, VIA INTERPRÈTE :**

Très bien. Comment est-ce que le Québec... combien le Québec reçoit-il à partir de ces revenus?

LE PRÉSIDENT :

10

Bien, en fait, ce que je comprends... Bien, je vais laisser madame Cartier le soin de répondre parce qu'en fait, elle a répondu, là.

Allez-y, madame Cartier.

15

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

Bien, je vous ai dit les redevances minières directes d'environ 40 millions par année; puis les recettes fiscales...

20

LE PRÉSIDENT :

Parlez plus dans le micro, s'il vous plaît.

25

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

Les recettes fiscales pour le gouvernement du Québec sont estimées à environ 52 millions par année.

30

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame Cartier.

35

M. KEVIN CHIEF, VIA INTERPRÈTE :

Y a-t-il un montant qui est alloué aux communautés autochtones?

LE PRÉSIDENT :

40

Madame Cartier?

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

Je l'ai dit tantôt, on joint notre voix à la vôtre, nous pensons qu'il y a une portion des redevances minières qui devraient être retournées aux communautés.

5

LE PRÉSIDENT :

Donc actuellement, il n'y a aucune redevance qui va aux communautés?

10

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

Non.

LE PRÉSIDENT :

15

Oui, monsieur Lessard.

M. KEVIN CHIEF, VIA INTERPRÈTE :

20

Merci d'avoir clarifié ce point.

LE PRÉSIDENT :

Hold a minute.

25

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

[Indiscernable - propos simultanés] quand vous dites « une portion des redevances », c'est donc une portion des redevances que vous, est déjà prévue qui serait versée, ce serait dans cette portion-là qu'elle devrait être retournée?

30

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

Oui.

35

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

Donc, que c'est l'État...

40

M^{me} HÉLÈNE CARTIER :

En vertu de la Loi sur les mines, il y a des redevances qui sont versées au gouvernement.

5 **M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

Hum hum.

10 **M^{me} HÉLÈNE CARTIER :**

Puis on est d'avis... on joint notre voix aux communautés qui réclament qu'une partie de ces redevances minières là soient retournées aux communautés.

15 **M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

O.K., merci.

LE PRÉSIDENT :

20 Monsieur, je ne peux pas prendre d'autres questions. Vous en avez posé plusieurs, contrairement aux autres, alors merci, mais s'il y a du temps, vous revendrez poser d'autres questions.

M. KEVIN CHIEF :

25 Alright, then.

LE PRÉSIDENT :

30 Madame Louise Lahache.

M^{me} LOUISE LAHACHE

35 **M^{me} LOUISE LAHACHE, VIA INTERPRÈTE :**

Sekoh.

40

LE PRÉSIDENT :

Kwe.

5 **M^{me} LOUISE LAHACHE, VIA INTERPRÈTE :**

10 Sekoh, c'est en mohawk. Kwe, c'est aussi un mot courant entre les Mohawks et les Algonquins. Je ne suis pas née ou je n'ai pas été élevée dans cette communauté. Je suis née et j'ai été élevée dans une longue lignée, la descendante d'une longue lignée de femmes mohawks du clan de la tortue et je suis [indiscernable], c'est-à-dire Mohawk, et je suis ici parce que cet homme avec le gilet orange, je suis tombée en amour avec lui quand je suis entrée dans une salle de classe à McGill et nous avons élevé quatre enfants ici.

15 Et je veux faire l'affirmation suivante avant que je pose ma question : je pense que je dois à mes enfants de protéger leurs droits en tant que personnes autochtones depuis des temps immémoriaux et je ne ferai jamais rien qui leur enlève ce droit. Je ne signerai jamais une réclamation territoriale, je n'accepterai une réclamation territoriale parce que toutes les réclamations territoriales qui ont jamais été examinées ont toutes... ont enlevé votre titre autochtone, vos terres autochtones, vos droits autochtones à d'autres [indiscernable] gouvernementales afin de gérer vos terres, alors que c'est nous qui avons fait ça depuis des temps immémoriaux.

20 Lorsque les Européens sont arrivés ici pour la première fois, cette terre était vierge et pure. Maintenant, j'ai des petits-enfants qui aiment venir à Winneway, ça fait partie d'eux. Ils ont des traditions mohawks, mais ils ont des traditions aussi algonquines et la plupart de ces traditions s'harmonisent et se mélangent l'une avec l'autre. Nous avons une culture commune qui est aussi exprimée de différentes façons avec différentes langues. Quand je suis venue pour la première fois à Winneway, il y avait très peu d'usage des langues anichinabées, c'était pratiquement seulement les aînés et certaines familles en particulier qui utilisaient encore la langue.

30 Et quand j'ai eu mon premier enfant, quand je suis arrivée à Winneway, j'ai fait la même chose que ce que nous avons toujours fait dans la communauté, j'ai allaité mon bébé. Quand je suis arrivée à Winneway, les gens étaient horrifiés parce que... à cause de la culture qui les entourait. Donc, les médecins disaient aux nouvelles mamans : « Ne faites pas ça, ce n'est pas bon pour votre bébé. Il n'y a pas assez de nutrition dans ce lait, vos bébés vont être malades. Donnez-leur ceci, des choses en poudre, du lait en poudre que vous allez mélanger avec de l'eau. » Elles ont dû donner à leurs bébés une petite chose, une Aspirine bleu et rose, chaque jour jusqu'à ce qu'ils arrivent à un certain âge, et moi, je n'allais pas faire ça, j'ai refusé.

40 Je sais qu'on a des choses en commun. Par exemple, on a des planches à bercer et les Anichinabés ont aussi des planches à bercer les enfants. Nous avons ces choses-là en commun. Je

dois dire ceci pour les générations à venir.

LE PRÉSIDENT :

5 Si vous permettez, parce que vous avez dit des choses pour lesquelles je voudrais avoir une validation.

M^{me} LOUISE LAHACHE, VIA INTERPRÈTE :

10 Je ne sais pas ce que vous dites.

LE PRÉSIDENT, VIA INTERPRÈTE :

15 Je veux juste être sûr parce que vous avez dit certaines choses pour lesquelles j'aimerais avoir l'avis du ministre de la Santé -- du ministère de la Santé, c'est relié au lait maternel, d'accord? Est-ce que vous avez la traduction ou vous ne recevez pas la traduction dans vos oreilles?

M^{me} LOUISE LAHACHE, VIA INTERPRÈTE :

20 Je vous entends parler anglais.

LE PRÉSIDENT, VIA INTERPRÈTE :

25 Non, c'est parce que la réponse va venir en français et j'aimerais que vous compreniez ma réponse.

Monsieur Bessette, est-ce que ce que madame dit par rapport au lait maternel, aux bienfaits ou aux *malfaits* du lait maternel, quelle est l'opinion de votre ministère là-dessus?

30 **M. STÉPHANE BESSETTE :**

Stéphane Bessette pour le ministère de la Santé et des Services sociaux.

LE PRÉSIDENT :

35 Plus fort, s'il vous plaît.

M. STÉPHANE BESSETTE :

40 Stéphane Bessette pour le ministère de la Santé et des Services sociaux. Bien, les bienfaits du

lait maternel sont fortement démontrés dans une littérature scientifique qui n'a plus rien à prouver, donc si vous voulez, on peut... Je n'ai pas de documents sur moi, je ne peux pas faire une liste de tous les bienfaits, mais les bienfaits sont largement démontrés.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, l'information que madame a eue était des informations erronées?

10 **M. STÉPHANE BESSETTE :**

Au moment où elle a reçu cette information-là, il faut peut-être s'en remettre aussi à l'époque où l'information a été donnée, mais aujourd'hui, en 2024, les bienfaits ne sont plus à démontrer de l'allaitement maternel.

15 **LE PRÉSIDENT :**

Et est-ce qu'il y a eu une période pas si lointaine, quand même, où on remettait en question le bienfait du lait maternel?

20 **M. STÉPHANE BESSETTE :**

Il faudrait que je prenne la question en délibéré, mais je ne demanderais pas 48 heures, mais peut-être jusqu'à ce soir, là, peut-être ou après le souper pour vous répondre ou peut-être, même, je peux demander à des collègues de vous trouver l'information dans les prochaines minutes.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Ça serait bien pour madame au moins. Évidemment, il n'est pas question aujourd'hui que ses enfants puissent profiter de la réponse, mais au moins qu'elle ait la bonne réponse, merci.

30 **M. STÉPHANE BESSETTE :**

Parfait, merci.

35 **LE PRÉSIDENT :**

You can continue now, please.

40

M^{me} LOUISE LAHACHE, VIA INTERPRÈTE :

D'accord, je peux continuer là où j'ai été interrompue?

5 **LE PRÉSIDENT, VIA INTERPRÈTE :**

Oui.

10 **M^{me} LOUISE LAHACHE, VIA INTERPRÈTE :**

Donc, les enfants venaient me voir allaiter mon bébé -- je dois diminuer ceci -- et les aînés sont arrivés et ils ont adoré ce qu'ils voyaient parce qu'ils se souvenaient des temps où les gens faisaient ça, mais la plupart d'entre eux étaient de la génération qui avait besoin d'être christianisée, civilisée et tordue et transformée en quelque chose d'autre que ça n'a jamais été l'intention pour eux d'être.

15

Donc, même les choses les plus simples comme la façon de s'occuper de ses enfants leur ont été enlevées, et les enfants n'avaient pas la langue, on les forçait à aller à l'école en anglais; ensuite, ils ont été forcés à aller à l'école en français. Les gens dans la communauté n'utilisaient pas cette langue. Une famille, peut-être, oui, vraiment, utilisait le français dans leur ménage et ils étaient sous le contrôle du gouvernement, sous le contrôle des oblates, sous le contrôle de médicaments interdits dans ma communauté.

20

Nous avons des médecines traditionnelles et nos hommes médecine se faisaient arrêter. On les sortait de la communauté et on les mettait dans des prisons pour avoir fabriqué leurs propres médicaments, leur propre médecine, comme on dit. Moi, je fais mes propres médicaments; pas toutes les sortes de médicaments, je ne me sentirais pas à l'aise pour n'importe quoi, mais je connais certains médicaments, certaines médecines, comme on dit. Ils sont tous sur le territoire.

25

Et j'ai étudié les cultures. Ce qui fait une culture, qu'est-ce qui constitue une culture qui survit, toutes les cultures qui ont survécu jusqu'à aujourd'hui ont suivi les lois de la terre, les lois du territoire, de sorte qu'ils vivaient leur vie en harmonie avec mère nature. S'ils vivaient dans un désert, ils avaient certaines façons de vivre, ils ne se comportaient pas comme les gens qui vivent dans les montagnes. Ils mangeaient des aliments différents et marchaient sur une terre différente.

30

35 **LE PRÉSIDENT :**

Excusez-moi, je pourrais vous écouter pendant des heures et des heures, mais je dois vous demander de poser votre question parce que nous avons encore deux personnes qui attendent pour aller au micro et nous devons nous interrompre et continuer à 5 h 30, dans une heure, alors si vous pouvez poser votre question, [indiscernable].

40

M^{me} LOUISE LAHACHE, VIA INTERPRÈTE :

5 Je dois terminer une toute petite partie de ce que je voulais dire, c'est pourquoi je vais poser la question. J'ai entendu des choses à propos des effets à long terme sur la terre, combien de temps
10 est-ce que la terre peut survivre, le territoire. Il m'a semblé que ce n'était pas une préoccupation avant que ça surgisse à cette réunion ici, je ne pense pas qu'il y ait personne d'autre qui s'en est inquiété avant.

10 Il n'y a pas eu de réponse satisfaisante à propos des artefacts. C'était comme si ce n'était pas du tout une inquiétude ou une préoccupation parce que, dès le tout début, ce n'était pas là, tout d'un coup. C'est comme si personne ne voulait oser dire : « On n'a pas pensé à ça », ou : « On ne voulait pas
15 penser à ça. » Mais je sais que nous avons des enseignants dans cette école qui ont amené des étudiants sur le territoire et ils ont creusé et ils ont trouvé des racles, des haches, des couteaux, des têtes de flèche. Ils ont rapporté ça à l'école, on les a mis dans une vitrine d'exposition pour s'assurer
20 que ces choses-là restent avec les gens. Bien, l'enseignant qui a fait sortir les étudiants qui a fait -- qui a creusé avec eux a pris ces artefacts avec lui et déménagé en Ontario. Il a marié la directrice de l'école, ils sont partis ensemble et il est devenu écrivain avec une expertise en cultures autochtones.

20 Il n'y a rien que je puisse dire à propos du Canada et de son économie, parce que l'économie n'est pas faite de quoi que ce soit d'autre sauf l'exploitation de la terre, et ça, c'est historique, d'ailleurs, au détriment des peuples autochtones. Les dommages sont causés aux peuples autochtones pour faire
25 d'eux quelque chose qu'ils ne devaient pas devenir. Ils n'ont pas la permission de devenir ce qu'ils devaient devenir, et la preuve, c'est ce qu'ils ont fait avec tous les bisons. Ils les ont tous tués, ils les ont mis dans des grosses piles de plusieurs pieds de hauteur, aussi haut qu'ils pouvaient empiler les bisons.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Je suis vraiment désolé, mais je dois vous presser.

30 **M^{me} LOUISE LAHACHE, VIA INTERPRÈTE :**

35 Alors, voici ma question. S'il n'y a aucun type de préoccupation par rapport au temps que cette terre pourra soutenir les peuples autochtones qui sont ici depuis des temps immémoriaux... Nous avons nos propres histoires de création, nous savons d'où nous venons lorsque nous connaissons notre propre histoire, et tous ces commentaires et ces paroles que j'ai entendus aujourd'hui vont contre cela. On demande toujours une brique qu'on va faire tomber dans la terre et on veut prendre des risques à
40 propos de choses que personne ne connaît. Il n'y a aucune garantie que la mère terre ne va pas tout simplement se renverser et mettre l'intérieur à l'extérieur. Nous serons tous détruits et j'espère que vous le réalisez bien. J'espère que vous vous rendez bien compte de cela parce que vous ne pouvez pas garantir que ça ne se produira pas. Alors, je veux savoir...

LE PRÉSIDENT :

On vous a laissé beaucoup de temps, ça fait au moins 20 minutes.

5 **INTERVENANTE NON IDENTIFIÉE :**

J'aurais voulu... Non, je ne peux rien ajouter?

LE PRÉSIDENT :

10

Non, ça fait 20 minutes.

Je vous entends. En fait, si vous étiez... Do you understand, do you have the translation?

15 **M^{me} LOUISE LAHACHE, VIA INTERPRÈTE :**

Je n'entends rien.

LE PRÉSIDENT, VIA INTERPRÈTE :

20

O.K. Parce que ce soir, on aimerait entendre des choses comme ça, mais pas pendant l'après-midi. Pendant l'après-midi, on demande aux gens de poser des questions parce que ces personnes-ci ne seront pas ici ce soir, ces personnes ne seront pas ici.

25 **M^{me} LOUISE LAHACHE :**

[Indiscernable - propos simultanés]...

LE PRÉSIDENT :

30

C'est pour ça que j'aimerais que vous souleviez votre question, mais vous n'avez pas de question.

M^{me} LOUISE LAHACHE, VIA INTERPRÈTE :

35

Oui, j'ai une question.

LE PRÉSIDENT :

40

Eh bien, depuis le début, vous avez une question, mais vous n'avez pas posé aucune question.

M^{me} LOUISE LAHACHE, VIA INTERPRÈTE :

Je suis prête. Ma question... Je suis désolée de rire ici, mais ma question est la suivante.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Dans une seule phrase, une seule phrase, s'il vous plaît. Une seule phrase, s'il vous plaît.

10 **M^{me} LOUISE LAHACHE, VIA INTERPRÈTE :**

Je vais essayer. Quel est le but véritable de cette mine, est-ce que c'est d'être au bénéfice des gens, des animaux, de la flore et de la faune ou c'est au bénéfice de l'économie ou est-ce que c'est pour la fortune et la richesse d'une autre compagnie minière?

15 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Cartier, quelle est la raison d'être du projet et quels en sont les bénéfices?

20 **M^{me} HÉLÈNE CARTIER :**

Bien, la raison d'être du projet, c'est certainement une opportunité de développer un projet minier pour fournir des ressources. Du cuivre, du zinc, il y en a dans les bâtiments ici, il y en a dans les téléphones cellulaires qu'on utilise, donc c'est pour répondre quand même à une demande. Il y a plein de gens ici qui ont des cellulaires puis qui ont des équipements qui ont besoin du métal.

25

C'est aussi une façon, une opportunité de restaurer des sites miniers du passé qui ont été laissés là dans un mauvais état puis qui continuent à contaminer l'environnement. C'est aussi une façon de dynamiser, de relancer, de faire de la croissance puis de faire prospérer la communauté de Rouyn-Noranda et des communautés environnantes.

30

Puis je vous entends puis vous me touchez par vos mots, puis ce n'est pas comme si nous aussi, on ne se posait jamais la question de jusqu'à quand on va être capable -- la terre, la planète va-t-elle être capable de supporter le développement, mais la proposition puis la vision qu'on a, c'est qu'on veut essayer de faire un développement minier qui est mieux, qui fait attention, qui minimise les impacts sur l'environnement et qui, à la fin, va avoir restauré des sites qui sont en mauvais état, que la biodiversité va pouvoir réintégrer l'environnement.

35

J'aurais voulu vous dire, madame, tantôt que si on avait trouvé des artefacts autochtones, on en aurait pris soin. Je vais continuer la validation, mais je pense que les artefacts qu'on a trouvés sont des artefacts allochtones, il s'agit d'un vieux foyer qui date d'activités minières et d'anciens morceaux de

40

5 bois qui étaient dans l'eau. Mais je veux vous assurer que si on avait trouvé des artefacts autochtones, on en aurait pris soin et on les aurait déclarés. On aurait fait les procédures qui se doivent pour s'assurer qu'ils sont reconnus puis que la communauté, peut-être, les récupère ou je ne sais pas qu'est-ce que c'est les démarches, mais en fait, je peux m'imaginer qu'il y a des choses qui seraient faites puis qui devraient être faites pour que ça soit fait comme il faut.

LE PRÉSIDENT :

10 Merci, madame Cartier. — Miigwetch, madame Lahache.

M^{me} LOUISE LAHACHE, VIA INTERPRÈTE :

Je comprends de quoi vous parlez, merci.

15 **LE PRÉSIDENT, VIA INTERPRÈTE :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

20 Monsieur Gordon Polson.

25 **M. GORDON POLSON**

M. GORDON POLSON, VIA INTERPRÈTE :

30 Combien de temps est-ce que j'ai?

LE PRÉSIDENT :

Je n'ai pas compris.

35 **LE PRÉSIDENT, VIA INTERPRÈTE :**

Pouvez-vous répéter?

40

M. GORDON POLSON, VIA INTERPRÈTE :

5 Bonjour. J'aimerais reconnaître les représentants du gouvernement et les représentants du BAPE -- probablement la même chose, gouvernement et BAPE, mais j'aimerais les reconnaître séparément quand même; j'aimerais reconnaître les aînés qui sont présents, je pense qu'ils apportent de la force pour les gens qui viennent ici et qui viennent dire quelques mots du fond de leur coeur, en toute honnêteté, afin de discuter d'un enjeu important.

10 Je crois que j'ai entendu le mot « consultation » qui a été mentionné plus d'une fois, en fait, cet après-midi, et ça m'intrigue vraiment, ça me rend perplexe, parce que je trouve que c'est une dichotomie, dans le sens qu'on regarde le monde du point de vue de la perspective de la Première Nation de Long Point et du point de vue du gouvernement du Québec et des promoteurs également, et je crois que... Je vais vous donner un petit peu une toile de fond; pas très longtemps, mais pour vous amener à la question que je veux poser.

15 Je veux vous parler un petit peu des choses qui ont été dites. Eh bien, je pense que toute l'idée qu'on est sur anichinabé aski...C'est le terme qu'on utilise pour décrire le territoire traditionnel, « anichinabé aski », c'est comme ça qu'on décrit la terre traditionnelle anichinabée. Je pense que la Première Nation Long Point, les terres qui nous ont été montrées sur la carte topographique, les terres traditionnelles sont beaucoup plus grandes que cela. Je pense qu'on ne regarde qu'une petite portion de ce dont on parlait.

20 Je crois que si on doit regarder toutes sortes de relations et de compréhension, les gens parlent de partenariat, les gens parlent de revenus, les gens parlent de partage des avantages et des bénéfices de l'extraction des ressources sur le territoire, eh bien, je crois qu'il faut regarder ça du point de vue d'où nous en sommes, nous, peuples de Premières Nations -- particulièrement la Première Nation de Long Point -- et le gouvernement du Québec, mais pas seulement le gouvernement du Québec, mais aussi le gouvernement fédéral. Je crois qu'il faut regarder cela du point de vue constitutionnel parce que je pense que si vous regardez la constitution, l'article 91 et 92, il y a une séparation des pouvoirs et certains des pouvoirs sont attribués au gouvernement fédéral, mais d'autres pouvoirs sont attribués aux gouvernements provinciaux. Donc, on ne fait affaire qu'avec une portion des choses quand on parle, et c'est de cela qu'on parle parce que dans ma compréhension des choses, le BAPE n'est qu'une création du gouvernement provincial et si on veut parler de choses que nous possédons comme terre-ressource ou quoi que ce soit qui est lié à la terre, je pense qu'il est important d'avoir cette discussion sur une base de nation à nation, et à mon avis, je n'ai jamais entendu dire que le Québec était une nation, donc à un moment donné, il faut faire intervenir toute la compréhension du gouvernement fédéral également.

35 Il est important de savoir que certains des engagements qui ont été mentionnés auparavant, bien, par exemple, les projets d'hydroélectrification à Sand Point ou à Long Point et à lac Preissac, les priorités pour expliquer pourquoi une réserve ne devrait pas s'établir à lac Pressac, Rapide-7 et l'acte

5 sur la colonisation des années 30 au Québec, la Loi sur la colonisation. C'est pour ça qu'on est entouré de municipalités. On a voulu ouvrir ce territoire et regardez les dommages qui ont été faits jusqu'à présent. Si vous allez dans chacune de ces listes, vous allez voir que Sand Point, par exemple, quand l'eau a monté, il y avait un cimetière qui était là et quand les eaux ont commencé à corroder le cimetière, il y a certaines des choses qui sont tombées dans l'eau et ils ont engagé des gens pour les remonter sans même faire un bon travail, on n'a pas pris tous les cercueils.

10 Et je pense que le lac Preissac, par exemple, où la réserve était établie au début, dans les années 1910, au lac Preissac, je pense que tout a reçu le feu vert jusqu'à ce que les frères Wright [approx. phonétique] arrivent et ils ont dit : « On veut les droits sur le bois d'oeuvre. » Ils ont donné les droits de coupe aux frères Wright et ils ont dit : « Pas de réserve pour vous ici, les amis. » Tout cela à eu des impacts négatifs sur nous tous.

15 **LE PRÉSIDENT, VIA INTERPRÈTE :**

Monsieur Polson, pouvez-vous entendre -- pouvez-vous mettre vos écouteurs, d'accord?

20 **LE PRÉSIDENT :**

Je veux bien vous écouter, mais tout ce que vous venez de dire, nous sommes la mauvaise table pour parler de ces choses-là, nous ne sommes pas à la bonne table. Je peux bien vous écouter encore, mais j'aimerais attirer votre attention sur le fait que nous sommes ici pour examiner un dossier, on n'est pas là pour faire le procès de quoi que ce soit. Nous sommes la mauvaise table si vous voulez apporter ces points-là.

25 **M. GORDON POLSON, VIA INTERPRÈTE :**

30 O.K., je comprends votre remarque ici. Je pense que toute l'idée, c'est que c'est une question de reconnaître la juridiction de la Première Nation de Long Point. Dans tout ce qu'on a parlé ici, tout ça se centre là-dessus, sur cette question de territoire. Nous sommes... la terre fait qui nous sommes, nous sommes la terre. C'est une question de protéger ce qui est à nous, ce qu'on a le droit de détenir.

35 Donc oui, la terre mère nous a été volée, on vit sur des territoires volés. Comment est-ce que vous allez remettre les choses en place? C'est ça ma question. Est-ce que le territoire de compétence va être reconnu en termes de la Première Nation de Long Point pour ce qui est des questions... Bon, je ne veux pas l'appeler de la consultation parce que pour moi, ce n'est rien de plus qu'une séance d'informations, c'est très différent d'une consultation. Vous pouvez revenir à votre conseil, dire que : « Oui, on a consulté avec la Première Nation Long Point », mais ce n'est pas une consultation, ce n'est rien qu'une session d'information.

40

Ma question est... Pour avoir une vraie compréhension, il faut reconnaître le territoire de compétence de notre Première Nation, et ma question est celle-ci : est-ce que vous, en tant que gouvernement, vont reconnaître le territoire de compétence de Long Point First Nation en termes de développement et en termes de l'exploitation des ressources, et caetera?

5

LE PRÉSIDENT :

Encore une fois, vous êtes à la mauvaise table, malheureusement, là.

10

L'autre chose, ce n'est pas juste une consultation -- ce n'est pas juste une information, c'est bel et bien une consultation, c'est la raison pour laquelle ce soir, on a pris entente avec les représentants de la communauté pour nous donner... pour vous permettre de nous donner votre point de vue. Donc, il s'agit effectivement d'une consultation.

15

Maintenant, pour les aspects territoriaux, ça ne relève pas de notre juridiction. Je regrette, je ne pourrai pas répondre à ça, aucune personne-ressource ne peut répondre à ça, et ce n'était pas l'objectif de la rencontre d'aujourd'hui.

20

M. GORDON POLSON, VIA INTERPRÈTE :

Je respecte votre réponse, je respecte votre réponse. Je crois que si nous allons arriver à une entente, on devrait mettre à l'écrit que, bon, ça va être dans les conditions du reste parce que ce que le BAPE représente pour moi ici, ce n'est rien qu'un message pigeon. On prend une information, on la ramène au gouvernement et on va dire ce qu'on veut malgré tout ce que la communauté dit, parce qu'on n'a pas ce territoire de compétence sur nos propres territoires.

25

Je pense que le vrai objectif derrière tout ce projet et d'autres projets également, c'est de perpétuer le colonialisme et de continuer le processus de capitalisme, et le capitalisme n'a jamais fonctionné pour nous et ça ne va jamais fonctionner pour nous, merci.

30

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Gérald Hunter, le dernier avant l'ajournement.

35

M. GERALD HUNTER

40

M. GERALD HUNTER :

Kwe kwe.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Kwe kwe.

10 **M. GERALD HUNTER :**

[Indiscernable].

PAR L'INTERPRÈTE :

15 Cela est inaudible.

LE PRÉSIDENT :

Excuse me, you have to speak in the microphone, please.

20

M. GERALD HUNTER :

Sorry.

25 **M. GERALD HUNTER, VIA INTERPRÈTE :**

Bon, je pourrais crier aussi au lieu de parler. Alors, il semble qu'il y a certaines choses qu'on ne peut pas mentionner autour de cette table, alors je ne vais pas dire certaines choses, parce qu'on m'a déjà demandé de partir d'une audience BAPE par le passé, alors je ne veux pas qu'on me demande de le faire encore, donc, lors d'une audience du BAPE dans ma communauté. Alors, au lieu de cela, au lieu de soulever des questions, bien qu'on ait seulement le droit de poser une seule question, j'ai révisé mes mille questions et je les ai mises dans une seule question.

30

Alors, je veux vous lire quelque chose. Mon peuple ont vécu ce territoire depuis des générations et ça nous a toujours donné la capacité de survivre et c'est la source qui nous permet de maintenir nos croyances culturelles et spirituelles. [Indiscernable] que si le gouvernement et l'industrie ne nous avaient pas empêchés de pratiquer nos pratiques quotidiennes, la situation devant nous ne serait pas aussi grave. Alors, je veux aussi citer quelque chose d'un livre d'un auteur qui s'appelle Stan Stevens parce que beaucoup de ce que nous discutons ici aujourd'hui, c'est nos sites sacrés, nos territoires, notre terrain. Par le passé, le secteur minier nous disait : « Ce qui est sur la terre n'est pas pertinent pour

40

notre peuple », et je peux vous dire une chose, les six premiers pieds, c'est à nous. Alors, je vais citer cette personne, cet auteur :

5 *Les peuples autochtones ont créé les premières régions protégées il y a plusieurs siècles. Ce sont des forêts, des montagnes, des lieux sacrés, [indiscernable] des lacs, des rivières et plusieurs autres sites sacrés aussi où on a enlevé l'accès pour extraire les ressources. Les façons que les gens se sont déplacés, bon, mais on n'a pas interféré. Alors, les traditions d'honorer et de respecter ces terrains sacrés peuvent revenir des millénaires en arrière. Donc, à plus grande échelle, les terrains détenus par les personnes autochtones pourraient être considérés comme l'équivalent de ce que nous appelons*
10 *actuellement les zones protégées, les parcs internationaux, et caetera. Donc, tous ces territoires où il n'y a plus de faune comme les forêts, et caetera, ont été utilisés [indiscernable] selon les systèmes de coutumes, et donc les institutions locales.*

15 Je crois -- je sais, je sais que notre peuple a toujours vécu ici depuis des siècles. On nous a toujours demandé de partager, nous sommes les seuls qui ont partagé. Ce que nous avons partagé avec les promoteurs, bon, on n'a jamais d'argent en retour. Tout ce qu'on demande, c'est que vous reconnaissiez que nous sommes ici et que c'est notre lieu et que nous devrions bénéficier des
20 ressources qui sont extraites de nos territoires, non seulement ici, à Winneway, mais aussi dans d'autres communautés. Donc, il y a 10 ou 16 kilomètres d'ici qui ont des besoins aussi. C'est l'une des plus grandes municipalités dans tout le Québec. Supposément, on peut aller voter là-bas, mais on n'a pas le droit de se présenter. Mais voilà, c'est les types de règles qui sont toujours imposées à notre peuple.

25 Les personnes autochtones ont été très résilients, on a toujours essayé de nous moufler, mais bon, voilà, on est très fort en termes de ce qui s'est passé, et donc, bon, on est toujours réduit au silence par rapport à ce qu'on a vécu.

30 J'ai déjà participé à des négociations avec des entreprises auparavant et ça nous a toujours... on a toujours été comme des mendiants, vous nous traitez comme des mendiants sur notre propre territoire. Vous venez ici, vous voulez avoir droit à nos minéraux et à nos ressources, mais une fois que c'est approuvé, on nous met de côté, vous ne nous laissez rien. Je pense qu'il est temps que nous décidons de travailler ensemble, et la seule chose qu'on fait ensemble, c'est de... bon, c'est de discuter.
35 Je pense que c'est quelque chose qui doit arrêter. Je pense qu'on peut faire beaucoup mieux, je pense qu'on peut atteindre de plus grandes choses si on le faisait les uns pour les autres. C'est ma croyance honnête, on doit mettre fin à cela.

40 Je vois des enfants dans la communauté, des jeunes enfants, et je m'inquiète pour eux à cause des choses qu'on nous a faites et ce qui sera fait à eux, parce que, bon, ça ne devient pas plus facile. Le monde devient plus mortel que jamais, rapidement, alors seulement ceux qui sont capables ou qui ont les ressources pour se maintenir, c'est ces gens-là qui vont être... [indiscernable] pendant des générations. Alors, je crois vous tous et toutes en votre capacité de voir tout cela, mais c'est que vous n'avez pas toute la volonté d'accepter ce que vous voyez parce qu'on vous a enseigné d'une autre façon aussi, mais je le respecte.

5 Une chose qu'on m'a enseignée, mon père qui m'a enseigné cela, il m'a toujours dit : « N'aie pas de haine envers personne », alors c'est quelque chose que je porte avec moi. C'est facile d'être fâché, c'est facile de vouloir lutter ou de bagarrer. Mais je me considère comme un guerrier, mais je suis aussi un père et je suis un grand-père, je suis un grand-grand-père, je suis un ami à plusieurs personnes dans cette communauté, alors je porte cela, on peut dire que je le tiens près de mon coeur.

10 Alors, les choses que je fais aujourd'hui vont impacter des générations à venir, et les choses que je ne fais pas aujourd'hui vont avoir encore un plus grand impact sur eux. Alors, c'est quelque chose que nous, en tant que peuple ici, aujourd'hui, on a besoin de trouver la force pour s'entraider, de nous entraider pour continuer... pour que tout le monde en bénéficie, d'est en ouest et du nord au sud.

15 [Indiscernable] tous nos frères et soeurs algonquins, j'entends des choses, je vois des choses qui se passent avec mon peuple, et oui, ça m'inquiète. J'ai peur pour ces enfants parce que je ne vois pas... en tout cas, la souffrance pour eux si les choses se poursuivent comme à présent, ils vont souffrir, ils vont beaucoup souffrir.

20 Alors, je sais que, bon, j'étais supposé poser une question, mais comment on peut poser une seule question quand il y a tellement de choses qu'il faut poser. 20 minutes, ce n'est pas suffisant pour parler de toutes les choses qu'on pourrait faire ensemble. J'aurais pu facilement soulever plein de choses aujourd'hui qui auraient été une raison, en fait, de me sortir de la salle, de m'enlever ce microphone. C'est facile, ça aurait été facile, mais on m'a dit -- on m'a enseigné d'être respectueux et je vous remercie, donc, d'être respectueux aussi de m'écouter. Miigwetch.

25

MOT DE LA FIN

LE PRÉSIDENT :

30 Merci à vous, monsieur Hunter.

Nous allons donc arrêter, nous reprendrons malheureusement la séance à 18 h et non pas à 17 h 30.

35 Donc, je tiens à remercier les personnes-ressources qui s'étaient présentées pour répondre aux questions, je tiens également à remercier l'initiateur, et je vous souhaite un très bon souper. Merci.

LEVÉE DE LA SÉANCE

SÉANCE AJOURNÉE AU 3 OCTOBRE À 18 h

5
10 Je, soussignée, MARIE-ANNE RENÉ, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que j'ai entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

Et j'ai signé,



Marie-Anne René, s.o.

20

25

30

35

40